CHASSEY LE CAMP

« Par Monts et par Vaux »

Bulletin d'Information de la Commune et de ses habitants.

N°38, SEPTEMBRE 2021



SOMMAIRE DU N°38 SEPTEMBRE 2021

VOLET COMMUNE DE CHASSEY LE CAMP

Adieu Dominique,

Un conseiller s'en est allé,

Marie-Claire MARINOT, hameau de Valotte,

Le mot du Maire,

Les bonnes adresses de la Commune,

Petites informations locales...

Budget 2021... mode d'emploi!

Un plan de circulation... pour quoi faire?

Un feu rouge à Chassey...?

La Commune à la mi 2021,

Un beau projet pour 2022,

Brèves d'informations communales,

Une entreprise Chasséenne de plus!

Un Chasséen volant...

Un concert à Chassey,

La tête dans les étoiles,

VOLET HISTOIRE DE CHASSEY

Il y a cent ans ... Chassey en 1921!

Sur la piste de la Madeleine GAUTHEY...

Une écluse à Chassey le Camp... ?!

Les aventures de la Jeannette,

Les lampes au carbure de la Jeannette,

Bonne lecture!

ADIEU DOMINIQUE

Dominique MALFONDET nous a quittés le 13 juillet dernier et il m'est tellement douloureux de parler de lui au passé....

Dominique et moi-même sommes arrivés à Nantoux, par pur hasard. En 2001, alors que Domi commandait la BMO de Lyon, nous prospections la région, notre région, afin d'acheter une maison pour venir y vivre définitivement. De visites en visites infructueuses et lassés d'attendre que l'agence que domi avait mandatée pour nous trouver « la maison », ne comprenait rien à nos souhaits, c'est en lisant distraitement le bon coin, que nous sommes tombés par hasard sur une annonce qui concernant une maison à vendre à Nantoux.

Le soir même, nous étions à l'agence à Beaune pour signer le compromis. C'est dire combien l'endroit, le lieu, le bois, les vignes avaient plus que la maison en elle-même conquis Dominique.

En juillet 2002, Domi et moi posions nos valises par une jolie fin de journée d'été...Pour ne plus jamais quitter son refuge.

Cette maison qu'il aimait tant, il n'a eu cesse de l'améliorer, il s'était pris alors de passion pour le bricolage et le jardinage; il disait souvent Nantoux, c'est mon refuge après une semaine de travail sur Lyon. Son premier geste quand il arrivait, était de se rendre dans son petit bout de jardin qu'il affectionnait tout particulièrement, non sans avoir pris au passage une petite bière ou un verre de vin.

Puis lassé mais surtout déçu de son métier qu'il aimait pourtant, il a alors claqué la porte de la gendarmerie en prenant sa retraite à 52 ans, puis après avoir gouté au dur labeur d'ouvrier vigneron chez JONNIER, il passe alors son examen de chauffeur de taxi ambulancier et travaillera jusqu'en mai dernier chez DUMONT (ex GNC).

Domi était un homme discret, il n'aimait pas déranger mais il avait à Nantoux, tissé des liens amicaux et de bon voisinage avec tous les Nantéens. Il aimait rendre service dès qu'on lui demandait.

Dominique a encaissé courageusement l'annonce de sa maladie qu'il savait incurable; le combat était inégal, mais il a combattu dignement jusqu'au 13 juillet 2021 à 2 h 45 du matin quand la mort l'a emporté.

Je tiens à remercier très chaleureusement tous les habitants de Nantoux, de Chassey ainsi que et tous ses amis qui ont soutenu par des fleurs, des messages et des mots de réconfort, notre famille.

Je souhaite avec cet humble témoignage lui dire encore une fois combien Dominique était aimé et que peu importe où il est en ce moment, son souvenir restera longtemps à Nantoux, son refuge...

UN CONSEILLER S'EN EST ALLE...

Perdre un membre de l'équipe municipale en plein mandat, c'est un peu « le ciel qui vous tombe sur la tête »...

C'est quelque chose qui s'arrête, des bons souvenirs qui se bousculent, des gens dans la peine. Il y eut Richard SZCZEPANIK, Jean-Hervé JONNIER et Christian RETHORE. C'est maintenant Dominique MALFONDET qui nous tire sa révérence.

Après le bel éloge réalisé par Françoise, le Maire que je suis ne peut que répéter, pour ceux qui n'ont pas assisté à la cérémonie, les quelques mots prononcés en l'Eglise de Chassey le samedi 17 juillet.

« Dominique,

Tu avais rejoint l'équipe municipale lors de l'élection complémentaire d'octobre 2006. Les chasséens ont renouvelé la confiance qu'ils avaient en toi en 2008, 2014 et 2020. Tu faisais donc partie des vieux routiers du Conseil et à ce titre tu auras participé aux projets, décisions et chantiers qui ont marqué cette période. Mais aussi aux interrogations, hésitations et déceptions inhérentes à la gestion d'une communauté de 350 âmes.

Tu as assuré le tout, les moments de joie comme ceux de peine, avec une sérénité rassurante pour tous.

Dominique,

Si nous avions tous les deux déjà une certaine connivence due à nos professions antérieures, nos rapports ont, dès le début, été marqués du sceau du respect et de la compréhension mutuelle et tu ne m'à jamais fait défaut.

Plus personnel enfin, ton rôle d'ambulancier, ta deuxième profession, toujours au service de tes concitoyens. Parmi les malades que tu transportais, beaucoup voyaient leur espérance de vie diminuer avec la fréquence des voyages. Ton sourire rassurant et tes paroles encourageantes les ont beaucoup aidés. Ce fut le cas de mon épouse Josette, qui se réjouissait presque de voir arriver ton taxi portant fièrement « place n°1 Chassey le Camp ».

Je t'en suis toujours reconnaissant.

Aujourd'hui, tu nous quittes beaucoup trop tôt et c'est avec beaucoup d'émotion que je te dis adieu et merci. »

Jean-Louis DOREAU.

Marie-Claire, vos voisins et amis de Valotte viennent de vous rendre un vibrant et bien mérité hommage. Vous étiez effectivement une figure de ce hameau et de notre Commune toute entière. Dévouée, toujours prête à rendre service à tous, vous avez été pour moi une citoyenne modèle et exemplaire. Au prochain repas des anciens, beaucoup auront le cœur serré de ne pas y voir et entendre notre « Edith Piaff » locale.

Mais avec votre départ Marie-Claire, c'est aussi une page d'histoire de Chassey qui se tourne. En effet le nom de MARINOT s'y éteint avec vous.

Les MARINOT à travers le dix-neuvième et le vingtième siècle ont écrit ici une fabuleuse histoire viticole et municipale.

Dans ce Chassey qui compta cinquante-six vignerons en mille neuf cent, cette famille servit de référence à la profession pendant de longues années. Votre grand-mère, la Louise, décrivit dans ses carnets d'une manière à la fois touchante et réaliste le dur labeur, les aléas et les joies de nos campagnes d'alors. Rédigés pendant le premier conflit mondial ils révèlent également l'horreur de cette hécatombe et l'inquiétude semée par la terrible épidémie dite de grippe espagnole qui la suivit. De quoi nous faire réfléchir aujourd'hui.

Enfin votre famille aura aussi laissé son empreinte dans la vie municipale de la Commune. Au fil des archives, sous des calligraphies d'abord hésitantes et au grès des changements de régimes on retrouve plusieurs MARINOT présidant régulièrement au destin de Chassey et de ses habitants. Les deux derniers, Lucien puis Robert, auront eu à affronter les deux conflits mondiaux, l'un avec les douloureuses annonces aux familles des nombreux habitants tombés au combat, l'autre avec des choix difficiles, la restriction des libertés et la gestion d'un cruel rationnement.

Oui, Marie-Claire, aujourd'hui, vous nous laissez un grand vide et plein de bons souvenirs.

LE MOT DU MAIRE.

En théorie ce mois d'aout aurait dû nous apporter un peu plus de libertés et le beau temps... le rêve !

La dure réalité s'est chargée de nous rappeler à l'ordre. Le déconfinement a très vite balbutié avec l'instauration d'un « pass sanitaire », le retour du couvre-feu, de nouveaux rebondissements réglementaires, de nouvelles manifestations et... un avenir incertain. Quant au temps... on a abordé le mois d'aout avec une fraicheur de novembre, des pluies diluviennes et des orages catastrophiques! Bref, entre débat sur la vaccination et bulletins météo, seuls les médias y ont trouvé leur bonheur.

Qu'en penser à Chassey?

Nos vignerons n'auront pas été vraiment gâtés cette année entre le gel, la grêle et la pluie. D'autres citoyens non plus qui auront subit de nombreux dégâts à leur domicile et les inconvénients du ruissellement sur la voirie. Quand aux conséquences de la crise sanitaire sur la vie de tous et tous les jours, s'il est vrai que c'est beaucoup plus supportable à la campagne, il serait grand temps que cela s'arrête!

Et maintenant, que faire?

Aviser un coin à l'ombre (...), se remplir un verre, et attaquer le présent bulletin, tout simplement. Vous y trouverez de quoi oublier les mauvais moments passés et les inquiétudes à venir. Des nouvelles de la Commune, de ses finances, de ses projets et de ses habitants bien entendu. Et aussi de grands moments de l'histoire de nos anciens.

Dans « <u>le budget 2021... mode d'emploi</u> » vous allez d'abord retrouver une fois de plus les informations techniques et pratiques sur ce que l'on fait de vos sous, mais surtout... d'où ils viennent! Cette innovation sera un nouvel exercice d'information et de transparence, inaccoutumé certes, mais tellement instructif.

Dans « <u>un plan de circulation... pour quoi faire ?</u> » vous comprendrez les raisons d'une nouvelle signalétique routière autour des hameaux de Valotte et la Couhée. Soit la simplicité d'un problème et de sa solution, loin, bien loin des rumeurs entendues en début d'année.

Dans « <u>la Commune à la mi 2021</u> » les divers chantiers et investissements déjà réalisés vous seront présentés. La suite sera pour janvier 2022, n°39. Cet article est logiquement suivi de « <u>un beau projet pour 2022</u> »...

Dans <u>« un beau projet pour 2022 »</u> un adjoint se lance à l'eau sur une possible réalisation en Mairie pour l'année prochaine...

Sous la rubrique « <u>brèves d'informations communales »</u> se cachent toutes les petites choses et messages à connaître ou revoir sans pour autant qu'ils aient justifié un article à part. Et en finale... pas bref du tout!

Le premier onglet communal passe alors la main au second qui part sur la trace de nos anciens. La transition se faisant par un joli cliché de la chapelle de Nantoux, en l'état 1950, soit avant sa bienvenue « miassification »...

La classique rubrique « <u>il y a cent ans Chassey...</u> va vous ramener en 1921 avec un dépaysement garanti mais aussi une inquiétante séquence météo... et si on-avait encore rien vu ?

Suit une sorte de retour sur l'image d'un précédant article avec «sur la piste de la Madeleine Gauthey ». Fin d'enquête... positive!

Nous abordons alors une trilogie à base de canal du Centre : « <u>une écluse à Chassey</u> », « <u>les aventures de la Jeannette</u> » et enfin « <u>les lampes à carbure de la Jeannette</u> ». Un petit ensemble historique et parfois technique mais toujours plein de mélancolie, autour d'une voie d'eau bien présente dans notre Commune.

Voilà donc le menu de votre prochaine sieste au soleil.

Et maintenant, deux MERCI.

<u>L'un</u> à ceux d'entre vous, amis lecteurs, qui ont bien voulu nous faire partager un moment de leur aventure personnelle ou/et professionnelle. Mais il y a encore de la place dans les lignes du numéro de janvier. Les nouveaux candidats seront les bienvenus.

<u>L'autre</u> aux citoyens qui ont accepté de consacrer deux dimanches de suite à aider l'équipe municipale à tenir les deux tours de deux élections, le tout sous covid. A ceux-là, et à leurs émules, j'ose dire aussi... à bientôt!

En attendant, bonne lecture à toutes et à tous.

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean-Louis DOREAU.

Les bonnes adresses de la Commune...

Comme d'habitude, voici ce que l'on peut trouver sur place, sans à chercher ailleurs.

1 ARTISANS ET ENTREPRISES :

Ets BLONDEAU, charpentes métalliques, D974, les Garruches, 03 85 87 04 90,

Bourgogne Viti Service, le Pont de Champagne, D974, 03 85 94 70 16,

MOREAU Œnologie, 14 rue du Canal, hameau de Corchanu, 03 85 87 04 90,

JONG, traducteur de hollandais, 11 rue de la Gillotte, hameau de la Couhée, 06 20 87 79 24,

François FRESNAIS, potier d'Art, 9 rue des Puits, hameau de Valotte, 06 51 21 50 37,

Mouly Sitting, garde d'animaux à domicile, 4 rue des Arnaults, Nantoux, 06 77 76 68 81.

- -Belles & Bo'M créations : lithothérapie, création de bijoux énergétiques, vente de pierres semi précieuses à domicile, ET
- -Belles & Bo'M photographies : enfants, femmes enceintes et mariages, Julie BERNOLLIN, 2 rue Emiland Beaujard, Nantoux 06 88 41 94 56
- -« Sophie Vanille Création Bois », Sophie RONDEPIERRE, 10 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 73 30 32 48
- -Télé pilote de drone professionnel, Marc FOUGERES, 13 Montée des Sources, hameau de Corchanu , 06 62 91 58 36

2 HEBERGEURS ET RESTAURATION:

Auberge du Camp Romain, 14 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 09 91,

Domaine de la Vierge Romaine, 6 impasse des Vergers, hameau de Valotte, 09 61 56 86 68,

PIERRE, 11 rue des Puits à Valotte et 8 rue des Basses Roches au Bourg, 03 85 87 25 17,

- « Les Maranges », 5 Montée des Sources, hameau de Corchanu, 03 85 87 05 71,
- « Nuits aux Sources », 4 Montée des Sources, hameau de Corchanu, 07 60 07 14 01,

3 LES VIGNERONS DU VILLAGE:

Milan et fils, 2 rue du Pigeonnier, hameau de Valotte, 03 85 91 21 38,

Moreteaux et fils, 1 place Cl. Moreteaux, hameau de Nantoux, 03 85 87 19 10,

Pierre Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 25 17,

Didon David, 3 place de l'Eglise, le Bourg, 06 63 80 30 99.

ATTENTION!

Comme disent les banquiers, cette liste n'est garantie que « sauf erreur ou omission »...

PETITES INFORMATIONS LOCALES...

Horaires d'ouverture de la Mairie : vous pouvez vous y rendre, 1 rue Baboux, le Bourg, le mardi de 9 à 12h et le vendredi de 9 à 12h et de 14 à 16h30. Vous pouvez aussi la contacter au 03 85 87 14 56 ou par mail : mairie.chasseylecamp@wanadoo.fr

Le Maire est joignable en permanence au 06 87 67 38 74.

L'équipe municipale :

DOREAU Jean-Louis, Maire, 2 place de l'Eglise, le Bourg, 03 85 87 35 90 / 06 87 67 38 74, MARTIN Christine, 1° adjointe, 5 rue de la Croix du Pontoux, Valotte, 06 59 22 23 12, RIGOULOT Christine, 2° adjointe, 7 impasse des Obues, les Obues, 06 81 50 63 39, MARCANTONI Dominique, 3° adjoint, 4 rue des Vignes Blanches, le Bourg, 06 76 40 07 51, ROSEROT Marie-Noëlle, 4 rue de Chamilly, Bercully, 06 76 46 95 29, JONNIER Guy, 6 rue de Chamilly, Bercully, 06 61 32 85 45, PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 89 37 37 30, POULET Stéphane, 3 impasse des Obues, les Obues, 06 86 87 96 21, MARLOT Patrick, 3 imp. Moulin Beauséjour, Corchanu, 07 62 88 93 57, MALFONDET Dominique, 10 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 77 13 53 60, MORETEAUX Thierry, 4 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 31 40 87 99.

Les divers numéros utiles :

Centre de secours de Chagny : 18 et 03 85 87 17 42

S.A.M.U.: 15,

Cabinet infirmier (et kiné) de Cheilly les Maranges : 06 89 20 82 20,

Repas à domicile, L.R.D. 09 60 06 71 40 / 06 82 57 72 32,

S.P.A. de Chagny : 03 85 87 20 55 / 06 11 75 49 13,

Gendarmerie de Chagny: 17 ou 03 85 87 17 42.

Ramassage des ordures ménagères : S.I.R.T.O.M. de Chagny : 03 85 87 62 34 et 35, poubelles normales le lundi de chaque semaine et les sacs jaunes les mardi impaires, déchetterie à Chassagne avec « pass » personnel,

ETAT CIVIL:

Naissances:

BEY Théa, 10 janvier 2021 à Chalon sur Saône, habitant de Corchanu, FARON Samuel, le 8 février 2021 à Chalon sur Saône, habitant de la Couhée, PERANA William, Luca, le 3 Juillet 2021 à Beaune, habitant de Corchanu,

Mariaae .

HAINAUD Médéric et KROLIC Julia Perrine, les Obues, le 7 juillet 2021,

Décès:

MALFONDET Dominique, 67 ans, conseiller municipal de Nantoux, le 13 juillet à Chalon/S, MARINOT Marie-Claire, 76 ans, retraitée, Valotte, le 22 juillet 2021 à Chagny.

BUDGET 2021... mode d'emploi!

Le Conseil Municipal du 11 février avait adopté les Comptes Administratifs puis réalisé un Débat d'Orientations Budgétaires, la commission finance avait ensuite approfondi le sujet et fait des propositions. C'est finalement en la séance du 8 avril que le budget de la Commune de Chassey le Camp pour l'exercice 2021 a été voté. Le lecteur, électeur et surtout contribuable a bien le droit d'en savoir plus. C'est l'exercice auquel nous allons nous livrer maintenant. Et surtout, en cas d'incompréhension (s) ou d'interrogation (s), n'hésitez pas à « monter » en Mairie où la secrétaire se fera un plaisir de donner les précisions nécessaires.

Les <u>Comptes de Gestion 2020</u> donnent un excédent de fonctionnement de 59.283€46 et un déficit d'investissement de 7.901€ 23.

Après les reports de ces sommes le <u>Budget 2021</u> s'équilibre comme suit : fonctionnement à 209.758€23 et investissement à 68.741€23.

Alors, avec tout cela, on fait quoi?

En fonctionnement tout d'abord, on aligne déjà 56.800€ de salaires et charges du personnel, 22.000€ d'indemnités des élus, 10.995€ pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours, et 3.400€ d'emprunts en cours (intérêts). On y ajoute, pour 2021, 24.000€ de voirie, 3.500€ de frais d'actes notariés, et 1.000€ de subventions au C.C.A.S. plus tous les « petits postes »... (eau, électricité, chauffage, essence, bâtiments, impôts, assurances etc...)

En investissement, on commence par sortir 26.090€ de remboursements d'emprunts (capital). On ajoute, pour 2021, 6.300€ d'achats de terrains, 4.000€ de signalétique sur le site néolithique et de signalisation routière, 6.000€ de matériels divers pour l'employé municipal, 10.500€ de travaux au hangar (dalle et pluvial), 1.800€ pour finir le site internet, 2.650€ pour un chantier pluvial à Valotte, 1.500€ pour le C.I.A.C.C. tout en gardant 2.000€ « sous le coude » dans la case dite des « dépenses imprévues ».

Enfin le dernier Conseil Municipal évoqué s'est penché sur la fixation du taux des impôts locaux... Rassurez-vous, il ne bouge pas, et ce depuis 2007. Par contre vous verrez une différence dans vos documents fiscaux... Elle n'est que « comptable » et due à la quasi disparition de la taxe d'habitation. Cette dernière est compensée aux Communes par la part d'impôts que vous versiez au Département. La taxe foncière bâtie de Chassey le Camp étant au taux de 13,03% et celle due au département de 20,08%, vous verrez apparaitre désormais qu'un seul chiffre pour la nouvelle Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 33,11% soit le cumul des deux précédentes... CQFD et sans douleur ! Il n'y a donc plus de taux de taxe d'habitation à voter, quant à celui de la Taxe Foncière du Non Bâti, elle reste identique à 17,74%.

Maintenant deux points qui méritent éclaircissement : le poids des emprunts pour son importance dans le budget et donc dans les réalisations et ... le coût de la scolarisation de nos « chères petites blondes », pour simple information.

1/ Sur les emprunts :

Nous avons vu plus haut que, globalement, les emprunts en cours nous coutaient annuellement 26.085€80 en remboursement de capital (budget investissement) et 3.370€18 pour les intérêts (budget fonctionnement).

Voyons donc cela en détail, et dans leur ordre... de disparition!

- Reprise emprunt voirie C.C.M.V.: 4.847,46€ cap. et 293,76€ int., échéance 2022,
- Réfection logement Mairie : 5.633,24€ cap. et 274,15€ int., échéance 2023,
- Reprise emprunt voirie C.C.M.V.: 7.529,04€ cap. et 1.234,77€ int., échéance 2024,
- Travaux Mairie (PMR): 5.065,67€ cap. et 972,25€ int., échéance 2031,
- **™** Tracteur: 3.010,39€ cap. et 594,65€ int., échéance 2034.

En conclusion on peut donc dire que sur ce chapitre la Commune recevra un peu d'oxygène en 2022 puis 2023 et 24. En effet ces trois fins d'échéances cumulées nous redonneront 18.000€/an en investissement et 1.800€/an en fonctionnement.

A ce moment-là, la Municipalité et son Conseil Municipal pourront donc au choix soit reprendre de l'emprunt, soit utiliser ces sommes en chantiers et investissements divers tous les ans.

2/ Sur les frais de scolarité :

Là, l'exercice va être plus complexe au vu de la variété des postes et des endroits concernés.

- Scolarité primaire et maternelle à Chagny : 2.421€,
- **III** Transport Chagny des primaires : 2.232€,
- Participation collège Chagny: 1.920€,
- Idem salle de sport : 612€,
- Participation remboursement emprunts SIVOS: 210€25,
- Fonctionnement COSEC (salle de sport): 1.343€,
- Scolarité SIVU des Colibris : 3.750€,
- **III** Transport SIVU des Colibris : 450€.

Soit un « total jeunesse » de 12.938€, consacré de bonne humeur par votre serviteur et son Conseil à l'épanouissement de la génération suivante!

Maintenant que l'on a détaillé au mieux le « quoi qu'on fait », voyons tout bêtement... d'où viennent les sous! Nous allons donc tenter la mise au point d'une version 2021 des ressources de tout bord de notre Commune au risque de mettre à mal certaines idées reçues... Soyons fou!

Commençons déjà par dotations de <u>fonctionnement</u>: on y trouve le Grand Chalon pour 15.578€ d'Attribution de Compensation (savant calcul effectué en 2107 entre ce que chaque Commune donne et reçoit), ainsi que 4.496€ de dotation de solidarité communautaire et enfin 4.783€ dits de FAPC (à condition de fournir des factures pour ce montant... ce qui n'est pas très compliqué!). Comme autre généreux donateur on trouve l'état avec la D.G.F. pour 18.377€. et le bail de chasse pour 2.000€. Quant aux impôts locaux, ils pèsent 80.684€...

Voyons maintenant les dotations d'<u>investissement</u> : 4.871€ du Fond de Relance du Grand Chalon (toujours sur justificatifs), et 7.900€ de taxe d'aménagement (nouvelles constructions).

Un coup d'œil aux détails des très fameux impôts locaux...
Le Foncier Bâti a rapporté cette année 70.980€, et le Foncier Non Bâti 9.704€
Pour mémoire rappelons que dans l'Attribution de Compensation du Grand Chalon figure l'ancienne Taxe Professionnelle pour un montant de 21.342€ ... ce qui nous évite d'avoir une attribution négative comme certaines Communes voisines...!

Si la notion de contribuable du foncier bâti est simple, sachez que pour le non bâti on retrouve pêle-mêle les agriculteurs, les viticulteurs, les forestiers, mais aussi les simples particuliers, car tout ce qui entoure une maison est taxé comme « terrain d'agrément ». Enfin, cette taxe n'est levée que sur les seuls propriétaires des terrains et non sur les exploitants. Et, pour ce qui concerne les 21.342€ de l'ancienne taxe professionnelle, sachez que le calcul tenant compte du nombre d'employés, ils proviennent essentiellement de deux entreprises, soit l'Auberge du Camp Romain et la métallerie Blondeau.

Et maintenant que l'on sait ce que les chasséens donnent, voyons voir ce qui se passe chez nos voisins. Pour comparer ce qui est comparable il faut faire appel à Internet où pour l'instant ne figurent que les chiffres incluant encore la taxe d'habitation et utiliser les taux votés pour le bâti et le non bâti.

Ainsi, à Chassey, les taux sont toujours de 7,6% pour la défunte taxe d'habitation, de 13,03% pour le bâti et de 17,40% pour le non bâti. Nos voisins, pour la même année de référence, soit 2019, se situent comme suit. Aluze: 11,6 / 14,5 et 33,07 Saint Gilles: 9,38 / 16,7 et 52,80 (!) Bouzeron: 13,4 / 28,2 et 39,62 Remigny: 10,5 / 20 et 11,22 Chamilly: 9,72 / 11,22 et 33,96...

Quant à la moyenne du département pour notre strate elle se situe à 11,3% pour l'ancienne taxe d'habitation, 20% pour le bâti et 36,3% pour le non bâti...

Alors, contrairement à ce que pensent certains esprits chagrins, Chassey le Camp, c'est-pas si mal!

UN PLAN DE CIRCULATION... POUR QUOI FAIRE?

Il n'échappera à personne que le poste budgétaire « voirie » a toujours été et est toujours le plus préoccupant et le plus couteux de notre Commune. L'année 2021 sera « du même métal » avec 24.000€ inscrits sur cette ligne. A partir de cette constatation on peut donc se poser la question de ce que l'on peut faire pour améliorer la situation et faire des économies, en dehors de l'entretien normalement nécessaire. C'est ce que votre serviteur a fait auprès de la nouvelle 1° adjointe, fraichement retraitée de la Direction des Routes et Infrastructures, Mme Christine MARTIN, du hameau de Valotte. Et la réponse a été technique et sans appel.

La voirie purement communale est héritée du temps où nos anciens se rendaient d'un point à un autre en cariole ou en char. La structure en était fortement enrochée mais aux dimensions de l'époque, c'est-à-dire étroite de nos jours. La mécanisation a depuis multiplié à l'envie les objets y circulant, par leur nombre, leur poids et leur largeur. Le goudronnage est apparu et avec lui l'habitude d'élargir à chaque renouvellement ce qui induit une structure sans homogénéité entre le centre et les bords. De plus la configuration accidentée de notre Commune y ajoute son mot : les voies y sont souvent à flanc de coteau, reposant d'un côté sur des murs en pierres sèches sensibles aux effets du ruissellement comme au poids circulant. De ce fait les croisements, en forçant l'un des deux véhicules à « tutoyer » les murs, aggravent encore les choses. Et ce n'est pas une illusion : 4.000€ HT en 2016 route de Chamilly et 3.000€ HT en 2020 chemin des Marinot pour enrocher des murs effondrés, ou en passe de l'être, et toujours à la demande des propriétaires fonciers ou exploitants riverains.

Parallèlement à cet état de fait on ne peut que constater la traversée de notre territoire par de nombreuses voies départementales : D974, D109, D409, D219. Puis, en cherchant à identifier les points noirs de cette mosaïque, on découvre, au hameau de Valotte, l'existence d'un transit « extérieur » et dans <u>les deux sens</u> entre la D974 et la D109, passant par la rue du Château, le carrefour PONS/JONNIER, la rue du Pigeonnier et la rue des Prés.

Et tout cela alors que l'ancienne route des carrières assure la liaison entre les deux départementales pour ceux-là et les autres...

D'où l'idée de soulager notre voirie au profit de celle du département. Désormais, en venant de la D974 vous descendrez l'ancienne voie des carrières pour rejoindre Valotte, la Couhée, le Bourg et Bercully par la D109 puis 409. Un panneau de sens interdit remplacera ceux limitant l'accès au hameau de Valotte à 7,5 t et moins de 10m de long, en haut de la rue du Chateau. Un autre, implanté à la sortie de la rue du Pigeonnier, vous incitera a vous rendre à la Couhée et au Bourg par la D109, via la rue des Prés désormais en sens unique. Pour compléter, une interdiction de stationner bordera le côté droit de la Couhée en descendant, afin d'y fluidifier le trafic grande largeur. Quant à l'intérieur de ce hameau lui-même, aucun mur de soutènement n'y étant à protéger, ses habitants pourront y circuler dans les deux sens. De plus, à Valotte, la possibilité d'arrêté dérogatoire exceptionnel garantira enfin l'accès « grande longueur » d'un professionnel.

Exposé, discuté et amendé aux Conseils Municipaux des 11 février, 8 avril, et enfin du 20 mai, puis traduit par les arrêtés réglementaires du Maire, ce plan limitant les flux de circulation et les croisements sur une partie de nos chaussées communales en retardera l'usure économisant d'autant budget et impôts. <u>La mise en service se fera fin septembre, après les vendanges.</u>

Quant aux « refuznicks » éventuels, qu'ils réfléchissent d'abord aux conséquences d'un face à face en sens interdit vis-à-vis de leur assureur ou d'une rencontre avec une berline bleue munie d'une lumière du même métal... ou des deux !

Enfin et surtout, un peu de bonne volonté devrait suffire à transformer la nouveauté surprenante en habitude naturelle...

Et, pour clore élégamment ce qui fut un début de polémique sur base « d'incompréhension » votre serviteur se permet de rappeler à tous, que les séances du Conseil Municipal sont annoncées dans chaque hameau une semaine à l'avance, qu'elles sont ouvertes au public et qu'y assister n'est finalement qu'une forme de civisme.

Le faire évitera de se faire raconter n'apporte quoi par n'importe qui.

Le Maire, Jean-Louis DOREAU

UN FEU ROUGE A CHASSEY...?

Vous avez bien lu, mais depuis il a disparu. Donc, pas de panique, ce n'est pas un nouveau plan de circulation et encore moins les prémices de rues piétonnes...

Il s'agissait tout simplement de baliser un chantier qui a duré deux semaines en mars, à l'entrée du Bourg, dans les virages de la Meunière.

Depuis 2017 et notre entrée dans le Grand Chalon la compétence concernant le réseau de pluvial busé (et lui seul malheureusement) dépend de cette Communauté d'Agglomération. Et cela faisait trois ans que la Commune réclamait la réfection d'un tronçon antédiluvien et partiellement effondré. C'est donc chose faite. La Sté EHTP de St Priest commanditée (et surtout payée) par le Grand Chalon a enlevé l'ancien réseau et lui a substitué un neuf en diamètre 400 (et renforcé) avec trois regards de visite, une entrée et une sortie « réglementaires ». Le chantier étant en bordure de la D409 il a du se soumettre aux habitudes du gestionnaire, d'où les deux feux rouges dument agréés par arrêté municipal. Petite surprise au niveau du lavoir, sa citerne quelque peu oubliée débordant plus que prévu a nécessité un long travail de sciage et de réfection. Voilà, c'est fait et les vilains feux rouges s'en sont allés... Retour à la campagne!



LA COMMUNE A LA MI 2021

L'été est la période idéale pour faire un premier bilan de la vie communale de l'année en cours.

Commençons par les achats « purs et durs » : une lame de déneigement et une fourche « transpalette. La neige se fait rare ces derniers temps, certes, mais au vu du réseau routier communal on ne pouvait pas prendre le risque d'être pris au dépourvu et le chasse neige existant était vraiment au bout du rouleau : maintes fois rafistolé, ressoudé de droite et de gauche il était prêt à rendre l'âme. C'est donc un engin tout neuf qui a été acquis pour la somme de 3.960€ ttc. On attend donc plus que de la neige pour l'inaugurer... En deuxième acquisition une fourche dite « transpalette » pour le tracteur. Elle permet la manipulation sans efforts de charges lourdes ou simplement encombrantes et réduit considérablement le temps passé sur certaines interventions. Elle nous aura couté « seulement » 1.107€. Ces deux engins, neufs bien entendu sont de fabrication française, DEVOYS, ce qui ne gâche rien... bien au contraire!

Ensuite il y a eu un gros investissement sur le hangar municipal luimême. Lors de sa construction il avait été conçu en deux parties, une fermée et l'autre ouverte. Dans la fermée, seul un atelier et un ensemble WC douche avaient reçu un sol bétonné. Tout le reste était resté en gravillons. Pour la partie ouverte servant juste de stockage cela n'avait pas trop d'importance. Mais pour l'autre, le travail de mécanique sur le tracteur, la fourgonnette et le reste n'était pas trop agréable sur sol meuble. C'est donc une belle et grande dalle béton qui a été coulée au printemps par « le petit maçon de Bellecroix », à l'ancienne, c'est-à-dire à la bétonnière et à la main. Pas de toupie de chez « machin béton ». Coût 6.773€02.

Et une fois l'ensemble bien sec notre employé municipal a repris les choses en main : il a réalisé une cloison coulissante avec porte pour isoler une sorte de deuxième atelier avec établi et rangements.

Dans un domaine différent, le Maire a signé le 26 avril 2021 l'achat des parcelles E2 et E4 à l'entrée sud de Corchanu en bordure de la D974. Issus d'une rétrocession SAFER ces terrains sont destinés à être réhabilités sous forme d'un verger conservatoire, opération partiellement aidée par la Région Bourgogne Franche Comté. On vous en parlera sûrement plus tard.

Enfin, au Bourg, fin de l'arlésienne. Le pluvial busé dans le virage au niveau du lavoir a enfin été refait complètement par le Grand Chalon dans le cadre de sa compétence eau et assainissement. L'entreprise E.H.T.P., encore inconnue de nous, est intervenue pour enlever l'ancien busage et poser du tuyau neuf avec des regards « du même métal » et une réserve pour alimenter en dérivation le fameux lavoir. Le tout a subi le test de plusieurs orages et n'a nécessité qu'une petite retouche d'une grille par Jeff.

UN BEAU PROJET POUR 2022

Le confort d'été dans les bureaux, salles de réunions et autres lieux d'accueil du public n'est plus un luxe mais bien une nécessité avec les saisons chaudes que nous vivons actuellement. Alors climatiser les locaux de la mairie de Chassey? oui c'est l'idée première de l'équipe municipale. Mais alors pourquoi ne pas franchir le pas et pousser plus loin l'idée : à la fois chauffer et climatiser avec la même installation? Bonne question me direz-vous.

Mais au juste, où en est l'installation de chauffage actuelle ?

Reprenons tout ceci dans l'ordre afin d'établir le constat de l'installation actuelle. Le chauffage actuel est constitué de radiateurs équipant chaque pièce, alimentés à partir d'une chaufferie fonctionnant au gaz propane située au soussol du bâtiment. La chaudière approche les 35 ans d'âge et son rendement est certainement proche des 40 %, pas plus et produit également l'eau chaude sanitaire destinée à l'office et au lavabo des sanitaires.

Un ensemble bien vieillissant au cout d'exploitation bien élevé.

La municipalité de Chassey a pris le sujet à bras le corps pour un projet ambitieux qui verra le jour début 2022. Mais quel est donc ce projet ?

Et bien le changement du système de chauffage des locaux de la mairie, situés au rez de chaussée du bâtiment communal, à savoir : l'accueil secrétariat, le bureau du maire, l'office, la salle du conseil municipal et le centre d'interprétation archéologique, pour une surface de 180 m2 environ, système qui apporte en plus la climatisation.

Maintenant entrons dans la partie technique du projet – l'installation consistera à mettre en place dans chaque pièce une ou plusieurs (suivant étude et besoins) unité(s) dites « intérieures » plafonnière(s) intégrée(s) dans le faux plafond et de dimension 600 x 600 mm, cote correspondante à une plaque du dit faux plafond. Chaque pièce sera pilotée par un thermostat d'ambiance, soit filaire relié à l'unité, soit en télécommande.

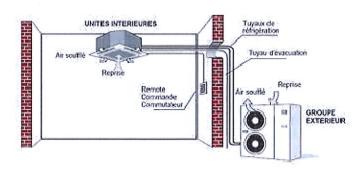
Deux unités extérieures seront placées sur un chassis, à l'arrière de la salle du conseil, puisant leur énergie dans l'air. La liaison entre les différentes unités (intérieures et extérieures) comprendra un réseau en tube cuivre (2 tubes) isolé thermiquement, chargé d'un gaz dit « réfrigérant ».

Un peu compliqué tout ça ? Un croquis est peut-être plus parlant.

Unité intérieure intégrée en faux plafond 600x600 mm



Schéma technique permettant de comprendre la fonctionnalité du système des unités



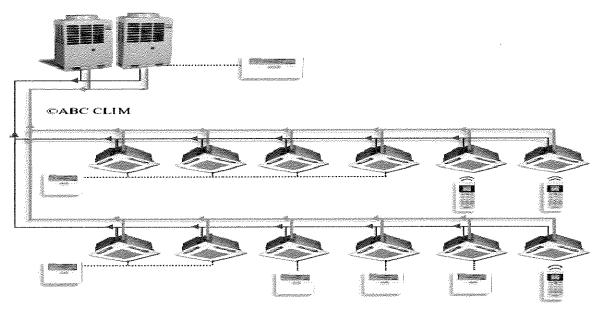


Schéma développé avec unités intérieures et extérieures + thermostats de pilotage

Ce système ainsi créé va permettre le chauffage en hiver et en mi saison, ainsi que le rafraichissement en été, le tout dans un confort accru du à sa souplesse et à un niveau acoustique très faible.

Chaque groupe extérieur est équipé d'un compresseur qui permet d'adapter le volume de gaz réfrigérant donc sa puissance, en fonction de la puissance dont l'installation a besoin. Ouf : un peu complexe. On appelle cela : Un V.R.V. ce qui signifie « Volume Réfrigérant Variable » = sacrée technique existante depuis 1982 et maintenant entrée dans les mœurs.

Economie d'énergie, environnement, gaz à effet de serre – et bien nous y sommes. Chassey s'est ainsi « mis à jour »sur le plan énergie.

Tout d'abord, une économie d'exploitation, que l'on peut estimer à 50% sur la facture « énergie » de la commune, ce qui est loin d'être négligeable, d'autant plus que l'abonnement actuel EDF restera inchangé : 9 kw HP/HC.

Les émissions de gaz à effet de serre seront réduites au minimum (notamment le CO2), notre environnement ne s'en plaindra pas.

Des travaux complémentaires sont également prévus :

- Mise en place d'un chauffe-eau électrique d'une capacité de 50 litres, qui suffira grandement pour les besoins de l'office et du bloc sanitaire
- Remplacement des bouches de ventilation dans la salle du CIACC et mise en place d'un groupe d'extraction mécanique, avec variateur d'allure permettant d'ajuster le débit au taux d'occupation.

Cette belle installation a un cout bien entendu. Trois entreprises proches de Chassey ont été consultées et la moins-disante d'entre elles installera tout ceci (chauffage, ventilation, ballon d'eau chaude) pour la modique somme de 23.296,96 € HT. début 2022.

Le délai de travaux ne dépassera pas 1 mois et ceux-ci pourront se dérouler sans aucune perturbation de l'activité municipale ni pour l'accueil des habitants ni pour les visiteurs du CIACC.

Un véritable beau projet.

Dominique MARCANTONI.

BREVES D'INFORMATIONS COMMUNALES

S.O.S. CIMETIERE...

Vous avez tous pu constater, qu'en ce début d'été, notre cimetière avait triste mine. Cet état de fait regrettable a été le résultat de l'addition de plusieurs facteurs.

Notre employé municipal vient juste de passer et de réussir brillamment son certificat d'usage des produits phytosanitaires. Il ne pouvait pas utiliser de produits avant. En début d'année le hangar municipal s'est vu doté d'une belle dalle en béton par « un petit maçon » de Bellecroix. Notre Jef a du préparer la place puis réorganiser le tout après. C'est le moins que l'on puisse dire, car il en a profité pour réaliser un vrai réaménagement : un deuxième atelier occupe désormais le dessous de la mezzanine, avec établi, rangements et porte coulissante. Tout cela lui a été long, et pour finir il a du prendre trois semaines de congés, non prévues, pour raison familiale. D'où l'aspect « jungle »... Nos excuses donc. Tout devrait maintenant être rentré dans l'ordre.

Par contre une loi, dite « zéro pyhto » intervient en juillet 2022. A partir de cette date il ne nous sera difficile, voire impossible d'utiliser des désherbants. Pour le cimetière comme pour le reste...

L'entretien de ce lieu va donc devenir problématique. Les substituts tels que le désherbage thermique s'avérant ruineux et quasiment inopérant, il va falloir faire preuve d'imagination. D'ores et déjà certaines Communes sont revenues aux allées enherbées, aux gravillons sur géotextile ou carrément au ciment désactivé. Ici le conseil a désigné en début d'année un référant cimetière, M. Guillaume PIERRE au Bourg, pour réfléchir à des pistes possibles et une somme de 2.000€ a été inscrite au budget pour des essais, et un début d'aménagement paysager du côté du banc au-dessus de la route.

Mais, au dernier conseil du 8 juin, au vu des différents renseignements recueillis, il a été choisi d'attendre un peu et de rester aux méthodes « traditionnelles » (pioche et désherbant) tant que la loi le permettra... Quand aux 2.000€ ils iront plutôt sur le paysagement autour du banc, dans le courant de l'automne.

Néanmoins, si un lecteur avait une idée géniale...

UN BEAU GESTE...

Vous avez tous vu la nouvelle croix, en chêne, érigée récemment par la Commune au-dessus de Valotte en direction de Corchanu à la place des vestiges bien fatigués de la précédente. Et bien une habitante de ce hameau, désirant garder l'anonymat, a envoyé en Mairie un chèque d'un montant de 100€... (à l'ordre du trésor publique, bien entendu) qui couvre largement l'opération!

Un grand merci à la généreuse donatrice.

PIQURE DE RAPPEL... SONORE!

invitez le à l'apéro!

Comme tous les étés vous allez profiter de vos jardins et terrasses pour l'apéro et la sieste. Le voisin qui passe la tondeuse, le motoculteur ou qui utilise des outils électriques dans son garage ou autre, n'est pas vraiment prévu. Tout le monde pouvant quand même bricoler, la réglementation (arrêté préfectoral) a simplement institué des plages horaires... Il peut se faire plaisir en semaine de 8 à 12h et de 14 à 19h, les samedis de 9 à 12h et de 15 à 19h et le dimanche seulement de 10 à 12h.

Et si vous voulez l'empêcher de tondre diplomatiquement...

UN BEAU LIVRE POUR LES SOIREES D'AUTOMNE ...

Le comité local de l'Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance pour Chagny et Chalon sur Saône vient de mettre en vente un ouvrage du nommé Roland Tatreaux consacré à « la chaine d'évasion du colonel Moreteaux et autres passeurs, Chevalier, Rebillard... ».

Une belle occasion pour tous les chasséens de découvrir cette sombre époque de l'occupation et des filières de passage de la trop célèbre Ligne de Démarcation qui coupait la France, le Département et Chalon sur Saône en deux. Vous y trouverez une superbe et quasi exhaustive évocation de la vie du colonel Moréteaux. Sa guerre de 14-18, son engagement en résistance le jour même de l'armistice, son réseau d'évasion depuis sa ferme de Nantoux, son arrestation, sa condamnation et son calvaire en 1943 à Francfort sur l'Oder.

Solidement documenté sur le sujet, réservant quelques surprises inédites, cet ouvrage devrait devenir le livre de chevet de tout chasséen soucieux de son histoire...

Et, c'est très facile, l'ouvrage étant en vente à la librairie « le Livre Ouvert » à Chagny pour la modique somme de 15€ ... !

« NANTOUX DANS LE COULOIR DE LA TEMPETE »...

C'est sous ce titre et sous la plume de sa correspondante Lydia Kounowski que le Journal de Saône et Loire a rendu compte d'un vrai petit cyclone survenu juste au-dessus de Nantoux, et seulement là, la nuit précédant le dimanche du premier tour des élections. Des toitures, de nombreux arbres, y compris des noyers centenaires en ont fait les frais. Plusieurs maisons se sont retrouvées « à ciel ouvert ».

Mais les habitants de Nantoux sont de la race des gaulois teigneux et ils se sont tous retroussés les manches et donnés la main. Un bel exemple de solidarité. Et si le cantonnier est monté le dimanche avec le tracteur communal parfaire le travail ce sont quand même eux qui ont dégagé leur domicile et les accès, dans la nuit puis tôt le matin. Tous là, autour de Thierry Moréteaux, conseiller municipal. Bravo donc au village de l'abbé Emiland Beaujard, qui, en 1865, était prémonitoire en parlant « d'un piton venteux »... pourvu que cela se calme!

VOTRE AGENDA CULTUREL DE L'AUTOMNE...

Après le concert du 11 juillet dont il vous est rendu compte séparément, l'association Plaquemine et la Municipalité vous invitent de nouveau à faire revivre musicalement notre église du Bourg le <u>dimanche 19 septembre</u> à 18h autour de la chanson française, en l'occurrence « <u>Les oiseaux de passage</u> » par le quintette à cordes chalonnais O.C.C. Espérons juste un temps aussi clément et une fréquentation aussi importante, voir plus, que pour la fin juillet.

Enfin, le <u>dimanche 28 novembre à 15h</u> se tiendra en Mairie une <u>conférence de M. Patrick SERRE</u> qui vous fera découvrir l'action du Général CREMER à Chagny, Beaune et Nuits St Georges pendant le conflit franco-allemand de 1870/71 dont c'est l'année de célébration du cent cinquantième anniversaire. Un peu d'histoire de France et de notre région. Une petite exposition sur le thème agrémentera le travail du conférencier.

Bien entendu, et dans les deux cas, vous recevrez des « flyers » dans vos boites aux lettres la semaine d'avant ces « évènements » !

Ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours de murissement est aussi l'occasion de faire le point sur certains aspects de... l'urbanisme.

Et il en est un qui peut susciter de l'interrogation, c'est bien celui de la consommation des sols, agricoles ou non. Alors, dans le cadre des multiples études générées par le P.L.U.I., nous allons vous livrer un (tout) petit résumé du *Diagnostic de la consommation des sols*, tout simplement !

Pour la période de temps choisie, 2008-2018, donc après notre Carte Communale de 2007, Chassey le Camp aura consommé 2 hectares 12 de sols. Pour comparaison, nos voisins immédiats se positionnent comme suit : Aluze 7ha 92, Bouzeron 0ha 57, Chamilly 0ha 80, Charrecey 2ha 72, Cheilly les Maranges 3ha 11 et Remigny 2ha 59. Ce qui nous amène à une consommation moyenne de 3 ha pour l'entité Vallée de la Dheune, notre ex communauté de Communes entre Monts et Vignes. Comme vous vous en doutez bien, les gros consommateurs sont ailleurs. C'est à dire : Chalon sur Saône avec 84ha 31, Saint Marcel 63ha 44, Saint-Rémy 31ha 72, Virey le Grand 25ha 62, Chatenoy le Royal 25ha 15, et Dracy le Fort 24ha 13.

Au total, et pour la période de temps évoquée, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon aura consommé 520ha. Lesquels se répartissent comme suit : 307 ha soit 59% pour des logements, 125 ha soit 24% pour des entreprises et 88ha soit 17% pour de la voirie, des équipements publics et des espaces verts.

Un dernier chiffre : 130 logements à l'hectare pour la Ville de Chalon sur Saône et ... 9 logements à l'hectare, en moyenne, dans la vallée de la Dheune!

Voilà donc un petit coup de projecteur sur la question.

Et pour finir, ce « Diagnostic de la Consommation des Sols » est consultable en Mairie avec un autre document de travail du P.L.U.I., « Le projet d'Aménagement et de Développement durable ». Prévoir une bonne heure, des lunettes et ... quelques cachets d'aspirine!

Quant au Plan Local d'Occupation des Sols lui-même (qui, rappelons-le se substituera à l'actuelle Carte Communale) le déroulement prévu, au jour d'aujourd'hui, est un Arrêt Projet en octobre 2021, une Enquête Publique (en Mairies) en mai 2022 et une adoption dans l'été 2022 ou il deviendra opposable à tout pétitionnaire.

Les banquiers parlant « sous réserve d'erreur et omission » nous seront prudents pour cet agenda en disant « sous réserve de la crise sanitaire et autres évènements imprévisibles »...

ALARME BENNES VERRES ET PAPIERS

Une fois de plus je suis obligé d'attirer l'attention de tous sur le point de dépôt des verres et papiers dit de Valotte, situé en fait sur la D109 en direction de Remigny, à côté des lagunages.

En juillet il s'est littéralement couvert de déchets divers, sacs d'ordure ménagères ou non, monceau de bouteilles en vrac par terre etc...

Cet état de fait entraine un travail ingrat pour l'employé municipal qui est obligé de tout ramasser, trier et emporter à la déchetterie de Chassagne.

Cet état de fait détériore l'image de la Commune et risque à terme d'amener le S.I.R.T.O.M. à tout simplement fermer ce point de dépôt uniquement consacré aux verres et cartons et bien utile à nos concitoyens

Bien sur il n'est pas évident du tout que les auteurs de ces incivilités soient des lecteurs des présentes lignes...

Malgré tout il m'appartient de vous informer des risques portés à ce service. S'il vous arrive de constater vous-même de type de dérive, n'hésitez pas à m'en informer. Ce sera pour le bien de tous.

YOUP LA BOUM!

Une succession peut réserver des surprises, car dieu seul sait ce que nos anciens peuvent conserver dans les recoins de leurs vieilles bâtisses, au fil des ans, comme des occupations. C'est ainsi que votre serviteur a été amené à se pencher récemment sur une bête caisse en bois dans une belle petite écurie toute « dans son jus années 60 ». Portant encore fièrement la mention : « Etablissement RUGGIERI, S.A. au capital de 24.000.000 francs, Succursale de MONTEUX (Vaucluse) » ainsi que le destinataire : « M. le Président du Syndicat Agricole et Viticole de Chagny », ladite caisse était bien complète... Une quinzaine de fusées paragrêle ornées d'une jolie petite étiquette « 500gr de poudre noire, lettre à rappeler en cas de réclamation : F » (!)

Après avis à la Gendarmerie de Chagny, la Sécurité Civile de Lyon est venue prendre livraison des engins pour destruction.

Petite anecdote certes, mais l'occasion aussi d'une piqure de rappel : en cas de découverte suspecte pouvant se rapporter à de vieilles munitions, ne prenez pas de risques inutiles. Toute manipulation ou démontage est à proscrire formellement, surtout que le temps qui passe n'arrange pas ce genre de découverte. Prévenez le Maire et (ou) les Gendarmes et ces objets seront neutralisés par les services spécialisés. Et vous ne risquerez pas d'y perdre une main ... ou plus !

UNE ENTREPRISE CHASSEENNE DE PLUS...

Les Chasséens sont courageux et entrepreneurs dans l'âme, c'est bien connu! Aujourd'hui, c'est un habitant de Valotte que nous allons mettre en valeur. Par les temps qui courent, on peut dire de lui « même pas peur »! En effet un salarié qui rachète son patron pour lui succéder dans le commerce, ce n'est plus très courant...

Jonathan BECHE, demeurant au 11 rue du Pigeonnier, hameau de Valotte, après 20 ans d'expérience, est désormais propriétaire de la Cordonnerie-Clés Services 2000 à une extrémité de la galerie commerciale CARREFOUR à Chalon sur Saône. Avec un employé il fait face à tous vos problèmes de cordonnerie artisanale, tous modèles de clés, télécommandes de portail et autres, plaques gravées, tampons encreurs etc... Déjà « fournisseur officiel » de la Mairie de Chassey (!) il vous fera une réduction « chasséenne » sur certains services, et, sur rendez-vous vous pouvez même déposer et reprendre les objets à Valotte... qui dit mieux !

03 85 93 18 72 mail : <u>mjl-sarl-services2000cordonnerie@hotmail.fr</u> site <u>www.cordonnerieservices2000.fr</u> facebook : Cordonnerie services 2000. Tout, tout, vous saurez tout...



CHASSÉEN VOLANT



N'en déplaise à la LPO, une nouvelle espèce de volatile semble s'être durablement installée dans notre belle localité.

Le "liberum faber volantes" a, depuis 1 an passé, découvert le plaisir de survoler la commune de Chassey et ses hameaux, quand les conditions météo le permettent...

Ne soyez pas étonné, par une belle journée de faible vent Ouest-Nord-ouest, si votre chien aboie en scrutant le ciel, ou si les vaches meuglent bizarrement : un parapentiste a décidé de fendre les airs, ou plutôt de s'y laisser porter, nonchalamment et tout en douceur (normalement), en décollant depuis le magnifique site néolithique, en contrebas de la table d'interprétation.

Si l'aérologie est clémente, c'est à dire présentant un vent entre 15 et 20 km/h avec peu de rafales, un ciel dégagé ou légèrement parsemé de nuages thermiques, le décollage du site est un "spot" de parapente que de nombreuses localités Alpines pourraient nous envier, si toutefois elles en avaient connaissance.

En effet, le lieu est confidentiel, à peine connu des "volants" locaux, et assez difficile d'accès pour ne pas voir une foule d'ailes aplatir la belle chaume, savamment entretenue par les services municipaux Chasséens, que je remercie au nom de mes congénères (photo en bas à droite).

L'atterrissage se situe, quant à lui, en contrebas du site, au pied du coteau forestier et entre 2 vignes du lieu-dit « la Motte sur Cha ». (St Gilles/ Cheilly).

Dans le cas le moins favorable, le parapentiste profitera juste d'un "plouf" (vol court) d'environ 3 à 5mn seulement.

Si l'ensemble des conditions précitées sont réunies, le pilote exécutera un décollage déjà quelque peu ascensionnel, puis profitera d'une ascendance « dynamique », résultante du vent compressé contre la pente. Il effectuera ensuite quelques allées-et-venues, au plus près du relief, sans taquiner de trop près les cimes des arbres au risque d'y rester accroché, pour ainsi "gratter" quelques mètres d'altitude à chaque passage. Cette technique offrira ainsi un vol un peu plus long.

Constatant une perte d'altitude, soit par erreur d'appréciation du pilote, ou suite une baisse d'intensité du vent météo, l'aéronef ira poser en contrebas, à moins que le pilote n'ait eu le bon réflexe de constater cette perte d'altitude à temps, et ait opté pour "reposer au déco", ce qui reste une fine manœuvre, usitée par les plus aguerris, qui leur évite de remonter les 200m de dénivelé avec leurs 18kg sur le dos...

Et si tout va pour le mieux, alors c'est un courant ascendant thermique, trouvé au hasard de la balade, qui



secouera d'abord une des « plumes », et portera enfin l'aile toute entière, si le pilote sait remarquer le phénomène et parvient à entrer dans la colonne d'air chaud, pour alors effectuer quelques 360° et monter parfois jusqu'au « plafond », et lui permettre, cerise sur le gâteau, d'apprécier la beauté de son fief, au firmament...

À ce qu'on sait, d'autres adeptes Chasséens seraient en cours de formation... Attendez-vous donc à voir le ciel se colorer, à l'occasion!



Le Bourg de Chassey, depuis les airs au-dessus de Nantoux.



Hameau de Nantoux, Agneux et Rully au loin.

UN CONCERT A CHASSEY LE CAMP

Le 11 juillet s'est tenu en l'église du bourg de Chassey, un concert « les Traversées Baroques », dont l'initiative en revient à l'association « Plaquemine » qui a organisé cette soirée, et ceci grâce au dynamisme de toute son équipe.

Sous le titre « Barbara Strozzi – Passions et tourments amoureux », c'est une invitation au voyage dans la Venise baroque du «seicento », sa culture florissante et ses arts novateurs. La musique est alors omniprésente dans les églises, dans les rues et sur le port : les plus belles voix d'Italie et d'Europe y sont réunies. Barbara Strozzi est l'une des perles de cet écrin de choix ; son éducation raffinée la place au centre d'un cercle littéraire et musical influent, « l'académia degli unisoni », dont elle devient la muse. Très surprenante pour l'époque, nous sommes dans le XVIIè siècle, sa musique est sublime et virtuose.

Pour cette soirée « chasséenne », c'est Anne Magouët, soprano, qui prête sa voix à cette musique, accompagnée par : Jasmine Eudeline au violon, Judith Pacquiet au cornet à bouquin, Sylvie Moquet à la viole de gambe et Laurent Stewart au clavecin.



L'excellente acoustique de l'église nous a permis d'apprécier les sonates choisies par les artistes, que la soixantaine de spectateurs présents a vivement applaudies à chacune des interprétations.



A noter dès à présent, le prochain concert de musique classique se déroulera le dimanche 19 septembre, toujours en l'église de Chassey – Pour toute information, site : www.plaquemine.fr et mail : info@plaquemine.fr

LA TETE DANS LES ETOILES

L'association chasséenne « Plaquemine » a choisi cette année le site archéologique de la commune, au- dessus du hameau de Bercully, comme lieu de sa manifestation d'été.

C'est le samedi 28 aout qui a été retenu comme date, se situant juste avant la reprise des activités pour les uns et la rentrée des classes pour les autres, tout en bénéficiant des bonnes conditions estivales encore ; et ce fut le cas malgré la fraicheur du moment.

Le programme s'adressait aussi bien aux petits qu'aux grands, qui voyait dès 18 h 30 (disons plutôt 19 h 00) des contes musicaux interprétés et orchestrés par Delphine Descombins et Camille Jacquot de la compagnie GRIM. Ce spectacle « JABUTI » se déroulait au pied des rochers du lieu-dit « La Redoute », lieu magique et abrité des vents.

« Les cailloux sont vivants, les arbres parlent, le monde se révèle ...» autant d'émerveillement pendant presque 1 heure, sous le regard des spectateurs venus en nombre (75 participants) après une montée, à pied bien sûr, depuis Bercully.



Les artistes donnent le tempo du spectacle musical



Hubertus, président de l'association « Plaquemine » ouvre la soirée et redonne le programme aux spectateurs

Les applaudissements ponctuaient le spectacle, et chacun pouvait ensuite prendre son repas tiré du sac et converser à loisir avec son voisin, ses amis et les artistes bien sûr.

Mais un autre spectacle nous attendait un peu plus loin, au centre du site, dès la tombée de la nuit – l'observation des étoiles, planètes et voie lactée.

La société d'astronomie de Saône et Loire, sous la houlette de M. François Jacquet, avait installé 3 télescopes de grande puissance. Mais dans un premier temps, les nuages avaient envahi le ciel ce qui permettait aux membres de ladite société de fournir quelques explications techniques sur les appareils et leur mode d'observation. Puis comme par magie, la bise souffla les nuages récalcitrants et là chacun put à sa guise observer « Jupiter », « Saturne et ses anneaux » et bien d'autres.



En pleine préparation et réglages



Les 3 télescopes installés prêts pour l'observation

Vers minuit, il fallut « plier bagages », muni de lampes frontales et c'est sous la conduite de Fabien Grenez et son 4x4 bleu que matériel et organisateurs ont pu regagner Bercully, par le chemin d'accès, escarpé et caillouteux.

A noter dès à présent, le prochain concert de musique classique se déroulera le dimanche 19 septembre, toujours en l'église de Chassey – Pour toute information, site : www.plaquemine.fr et mail : info@plaquemine.fr

VOLET HISTOIRE DE CHASSEY



La chapelle de Nantoux dans les années cinquante...

IL Y A CENT ANS... CHASSEY EN 1921!

Commençons ce retour sur image par ce qui va se passer cette année-là en France, en choses sérieuses comme légères...

Le Président de la République est toujours Alexandre MILLERAND et le Président du Conseil Aristide BRIAND. Logiquement, le grand axe des discussions politiques tourne autour de la fin de la guerre et des réparations dues par l'Allemagne. Après l'échec d'une conférence à Londres sur ce thème à la fin février la France occupe Düsseldorf, Ruhrort et Duisbourg. En aout, le 14 exactement, un accord est cependant conclu pour des réparations « en nature », (c'est ainsi que l'Aspirine de Bayer deviendra française...). Malgré tout, les relations franco-allemandes sont au plus bas.

Fin juillet le congrès de la CGT à Lille tourne à l'affrontement entre réformistes et révolutionnaires et en décembre se tiendra à Marseille le premier congrès du Parti Communiste Français. En contrepoint (si l'on peut dire...) de mouvements sociaux, une loi de finance du 22 juillet porte création des *Pelotons Mobiles de Gendarmerie,* première unité prévue spécialement pour le maintien de l'ordre. Toujours côté réglementation, le code de la route voit le jour par décret du 27 mai. Pour la justice, 1921 sera l'année du procès d'Henri Désiré LANDRU accusé du meurtre de huit femmes. Il est condamné à mort. Côté faits divers les chemins de fer se feront remarquer par deux accidents spectaculaires et dramatiques : le déraillement du Lyon-Strasbourg le 10 septembre et du tunnel des Batignolles le 5 octobre : total 70 morts. Pas gai tout-cela!

Alors, quel évènement peut-on sortir du lot pour se distraire et s'instruire un peu ? Le 1° avril la presse, déjà frivole d'exploits sportifs et féminins, s'empare d'une traversée des Andes de Mendoza à Santiago du Chili par un frêle Caudron G3 de 80cv issu des stocks de la guerre... Il était piloté par une nommée Adrienne BOLAND. Une altitude de 7.000 mètres, c'était déjà pas mal à l'époque, mais, sans carte ni instrument de navigation, c'est un exploit qui frise l'inconscience. Et avec elle nous pouvons ouvrir une petite page féministe! Fraichement brevetée pilote en 1920, celle qui se fait brusquement un nom n'est d'abord qu'une employée de la maison Caudron qui vise des marchés en Amérique Latine. C'est en effet dans le cadre d'une simple tournée commerciale qu'elle réalise cette traversée ... à la suite d'un pari avec un journaliste ! Mais elle va mettre cette gloire toute neuve au service des autres femmes, pilotes ou non. Elle se lance dans la lutte pour leur droit de vote et y embauchera deux aviatrices célèbres: Maryse BASTIE et Hélène BOUCHER. Elle ne tarde pas à joindre la politique à sa carrière d'acrobate aérienne. Elle sera auprès du ministre de l'Air de gauche Pierre COT pour la création de l'Aviation Populaire, puis elle aidera au recrutement des pilotes de l'escadrille d'André MALRAUX lors de la guerre civile en Espagne. Sous l'occupation elle repérera des terrains de parachutage des Forces Françaises Libres pour le réseau Castille.

Ses choix et ses positions politiques à gauche ne lui ferons pas que des amis : elle subira en-effet pas moins de sept accidents par sabotage !

Bref, une dynamique petite femme de caractère...

Enfin, pour en finir avec cette année française 1921, parlons un peu d'un sujet de plus en plus d'actualité de nos jours : le climat !

Cette année-là, le mois de janvier sera le plus doux depuis 1851 et la sécheresse devient dramatique en février, particulièrement sur la Beauce. De violents orages de grêle auront lieu en avril, avec de la neige un peu partout. Le mois de juin sera le plus sec depuis 1810 et une vague de chaleur exceptionnelle envahit le pays en juillet : 42° à Vesoul, 44° à Bourg en Bresse. A Paris le défilé du 14 juillet en sera annulé. De vraies tornades et orages dévastateurs marqueront douloureusement l'été. Septembre verra des gelées précoces et octobre le retour de chaleurs inusitées : 30 à 36° ! Les gelées vont revenir en novembre et début décembre avec des -10 et plus. Elles seront suivies d'un redoux inusité à 15° pour les fêtes de fin d'année... un vrai accordéon. Finalement on ne s'en sort pas plus mal maintenant !

Globalement, cette année 1921 aura été la plus sèche et la plus chaude pour Paris depuis le début des observations météo en 1851.

Alors un dérèglement climatique il y a cent ans ???

Revenons maintenant à notre petite Commune de Chassey avec, comme d'habitude un passage par l'état civil, toujours instructif...

NAISSANCES:

profession, son épouse,

BOUILLOT Odette Jeanine, le 24 avril, de Félix, 28 ans, employé des chemins de fer Paris Lyon Marseille et de Jeanne Yvonne MONNIER, 20 ans, sans profession, son épouse, AUBRUN Georges, le 1° mai, de Georges, 25 ans, Lieutenant au 1° Régiment de Tirailleurs Sénégalais, et de Marie MASSILIMI, 27 ans, sans profession, son épouse, SEGUIN Arsène, le 6 juillet, de Francis, propriétaire vigneron et de Marie RODOT, sans

BERT Julien, le 27 novembre, de Pierre, 29 ans, fermier, et de Annette BERTHIEUX, 22 ans, fermière, son épouse,

Avec 4 naissances cette année 1921 est bien maigre par rapport aux 7 de la précédente... quant aux professions des jeunes papas, elles aussi marquent une évolution.

MARIAGES:

Le 20 aout, Henri PELLETIER, 23 ans, employé des chemins de fer Paris-Lyon-Marseille, et Anne-Marie FOREY, 22 ans, couturière,

Le 17 septembre, Marius CHAILLET, 18 ans, cultivateur, et Berthe BERTHIER, 15 ans, sans profession.

Là aussi, rien de brillant, 2 mariages au lieu de 6 en 1920! Pour ces deux premières rubriques, l'effet « retour des guerriers » est bien estompé...

DECES:

Le 5 février, Jeanne GIRARD, 79 ans, sans profession, Vve de François MERCIER, vigneron, le 31 février, Anne MARCHANDISE, 75 ans, journalière, Vve de Claude TRENET, le 29 juin, Françoise RETY, 83 ans, sans profession, Vve de François MUZARD, le 29 juillet, Philibert DUMAY, 78 ans, cultivateur, Vf de Jeanne CHAUSSIN, le 23 octobre, Jeanne BLONDEAU, sans profession, 85 ans, Vve de Lazare BOUDOT, le 23 novembre, Pierre MAROT, 71 ans, viticulteur, célibataire, le 30 novembre, Charles RIBOUX, 77 ans, viticulteur, époux de Marguerite MARINOT, le 20 décembre, Jean-Claude BABOUX, 86 ans, « instituteur public en retraite », époux de Jeanne GADANT.

Huit décès contre 11 l'année précédente, toute une tranche d'âge et de professions bien de la campagne qui s'en va, ainsi que le père BABOUX, l'instituteur, secrétaire de Mairie, géomètre et écrivain public dont le nom perdure dans la rue du Bourg menant à l'ancienne Mairie-Ecole. Ce 20 décembre 1921 la revue « La Bourgogne d'Or » perd un collaborateur et, dans l'année, Chassey change de visage...

Maintenant que l'on s'est remis quelques noms en tête, voyons voir comment vivait tout ce petit monde, au travers des délibérations du Conseil Municipal, dont on devine qu'elles pouvaient être parfois animées...

La première séance a lieu le 13 février sous l'autorité du Lucien MARINOT, assisté des nommés Henri et Pierre du même nom, ainsi que des sieurs PELLETIER, MOTOT, BERTHONNIER, POINARD et FOREY. Elle sera courte, juste un « rodage ». Le fisc ayant décidé d'exempter les contribuables mobilisés de 1914 à 1919 le conseil inscrit 150frs pour équilibrer les comptes. Il accepte de donner 100frs de subvention au Comité des Cours Professionnels de l'Ecole Publique de Chagny. Ensuite, et bien ensuite, il s'oppose formellement à l'Inspecteur d'Académie qui veut nommer une institutrice... « pas de cela chez nous ! » Et oui, c'était il y a cent ans... aujourd'hui une telle décision frôlerait la correctionnelle ! Et en finale, comme pour s'excuser, le conseil accorde 10frs à la Vve LOMBARD, indigente. Et ce sera tout pour cette fois...

Le 5 avril le registre consigne l'installation du nouvel instituteur. Il s'appelle FEVRE Pierre, pour Chassey ce sera son « père la victoire »...

Nos anciens se retrouvent le 8 du même mois pour élire les délégués de la Commune aux élections sénatoriales : titulaire MARINOT Lucien et suppléant BERTHONNIER Claude, (l'adjoint) sans surprise donc...

Le 9 mai on installe... un nouvel instituteur! En fait le sieur PASSERAT Maurice ne fera qu'un intérim en attendant « le vrai », dont la prise de fonction n'aura lieu que le 11 juillet.

Le 19 juin, une séance complète pour le budget.

Changement technique, les « ressources vicinales » sont remplacées par des « centimes additionnels » pour 1922. S'y ajoutent toujours trois journées de prestations individuelles et trois journées de prestation animaux et véhicule pour la seule voirie... Et oui, il y a cent ans tout le monde mettait la main à la pâte pour pouvoir circuler librement à défaut de confortablement! Après de fades énumérations que l'on vous évite le Conseil donne quitus au receveur de Rully, le sieur MONNIER. Pour l'année passée on aura eu 6.878Frs 17 de recettes pour 8.115Frs de dépenses soit un déficit de 1.236Frs16... dur ! Celle qui s'annonce sera donc du même métal : recettes à 6.062frs, dépenses à 10.148frs soit un déficit de 4.086frs lequel va se traduire par une augmentation des impôts via les centimes additionnels: + 14ct soit 525frs pour le salaire du garde champêtre, 2,2ct soit 83frs pour l'assistance médicale, 90,8ct soit 3.410frs pour « insuffisance de revenu » soit le reste des dépenses... Dans la foulée (et pour faire des sous...) on porte de 51 à 100frs le bail de chasse détenu par le sieur Jules BESANCON menuisier à Santenay les Bains. Ensuite on statue sur une demande du curé, PERRIN Jean-Baptiste, dont le bail du presbytère arrive à échéance et qui demande une location annuelle seulement. Accordé pour le même montant soit 100frs. Même traitement pour la vigne attenante : 10frs... Pour finir, et à la demande de l'adjoint BERTHONNIER, il est décidé de réparer les fuites du toit de l'église.

La séance, dite extraordinaire, du 26 aout sera consacrée au projet de Monument aux Morts. Les époux CHASSAGNON (actuelle maison MULLER / DESBOIS au Bourg), ont décidé de faire don de 100m² de terrain au lieu-dit « le Cret », à prendre sur la parcelle référencée C 31 au cadastre, à côté de la Mairie. Le Conseil s'empresse d'accepter. Pour finir il installe, sur arrêté de l'Inspecteur d'Académie, une maitresse de couture... petite compensation aux passes d'armes sur l'instituteur ? Le choix donne à penser que nos anciens y ont aussi trouvé leur compte : il s'agit de mademoiselle Alice DRESSINVAL demeurant à Bercully... (future épouse du sieur CAMUS, aubergiste au Bourg qui revendra l'établissement en 1950 à... la famille DRESSINVAL).

Dernier Conseil de l'année le 10 décembre pour la liste des répartiteurs (l'équivalent de la CCID d'aujourd'hui) chargé de la mise à jour des impôts fonciers. Idem pour la commission de révision de la liste électorale. Ensuite on accorde une augmentation de 80% du traitement du Receveur Municipal. On reporte d'un an une demande de coupe affouagère émanant des Eaux et Forêts. Et, en finale, on « se prend la tête » sur une éventuelle augmentation des concessions au cimetière : pour y couper court le Maire demande carrément à ses conseillers de réfléchir et d'avoir une « opinion bien arrêtée » à la prochaine réunion... non mais ! Que dire de ces séances de Conseil Municipal de 1921 ? Le travail y semble plus dense que les années précédentes. Le traumatisme de 14/18 est bien passé. On reprend les vieilles habitudes, et nos anciens ne sont toujours pas décidés à ouvrir la porte aux femmes... Il leur faudra encore du temps !

Et voilà notre Chassey sauce 1921. Un petit monde qui redémarre tout doucement, évolue sans trop s'en rendre compte et garde des opinions bien arrêtées... Il ne manque qu'un Henri VINCENOT pour écrire ou peindre le tout !

SOURCES : archives municipales et la petite fée internet... bien entendu!

Sur la piste de la Madeleine GAUTHEY...

Dans le précédent numéro nous vous avions livré un joli poème sur notre montagne de Chassey signé en 1931 par une mystérieuse Madeleine GAUTHEY, dont on ne savait alors pas grand-chose. Comme à notre habitude, un « appel au peuple » avait été lancé pour en apprendre plus... Et bien, cela marche toujours!

Tout d'abord notre mémoire locale, Mme Madeleine PIERRE de Valotte, s'était souvenue de ce nom-là dans la cour commune de l'entrée du hameau de la Couhée, plus précisément une maison devenue celle du Jean MARTIN. Du coup, nouvelle incursion aux archives municipales. Pas de chance, les recensements de l'époque sont muets ou manquants. Mais nous avons eu une « touche » dans la matrice cadastrale. Dès 1931 nous voyons apparaitre à la Couhée, à l'article 232/700 bâti, une nommée GAUTHEY Vve de MARTZ Marc, demeurant 6 rue d'Alma à Chalon sur Saône. Cette dame est rayée en 1952 au profit de ... Mlle Madeleine GAUTHEY! Toujours domiciliée au même endroit, laquelle émargera jusqu'en 1972. La fameuse Madeleine GAUTHEY est donc retrouvée, tout simplement en résidence secondaire au pied de la colline qu'elle allait si bien décrire, ce qui explique du même coup qu'elle n'apparaisse pas dans le « dénombrement » ou recensement. Merci Madame PIERRE...

Bon, mais ce n'est qu'un début!

Vous ne le savez peut-être pas, mais votre serviteur envoie le présent bulletin à quelques anciens chasséens expatriés, d'où, un beau jour d'avril un courrier de la nommée MORAIN Danièle d'Avord, dans le Cher, fille du Marcel CHATELET de la Couhée, figure locale, décédé en 1999 à l'âge de 92 ans. (actuellement maison FARON) c'est dire si la dame sait des choses... Alors, cette lettre, nous allons tout simplement la lire ensemble! « ...mes parents connaissaient bien Mlle Madeleine GAUTHEY... j'avais une dizaine d'années à peine (née en 1943 à ... la Couhée) mais je me souviens encore très bien d'elle. Elle habitait Chalon et travaillait à la Bibliothèque Municipale de cette ville. C'était une personne cultivée et, du fait de sa profession, elle était amenée à lire beaucoup. Je savais aussi à l'époque qu'elle était une bonne pianiste. Elle venait régulièrement à la Couhée ou elle avait maison de campagne à la place du Jean MARTIN. Chaque fois qu'elle passait elle venait chez mes parents discuter un long moment. Elle possédait aussi un beau jardin au fond de la cour commune. A l'époque de Mlle GAUTHEY ce jardin était entièrement semé en gazon anglais et planté de rosiers de variétés recherchées qui donnaient de très belles roses... c'était mon père qui entretenait et taillait. A chacune de ses visites elle m'apportait un livre, je les ai d'ailleurs retrouvés en vidant la maison de mes parents. Vous dites qu'elle était membre de la Sté d'Histoire et d'Archéologie de Chalon sur Saône, elle faisait aussi partie de de la Société des Amis de l'Instruction et c'est dans ce cadre qu'elle avait interprété l'oeuvre de Ravel évoquée par le Courrier de Saône et Loire le 29 octobre 1952. »

Et bien voilà! On a retrouvé la Madeleine GAUTHEY! Et pour célébrer l'évènement on vous donne la photo année cinquante de la cour commune...

Elle est extraite du site internet des Archives de Saône et Loire de Macon, que nous allons essayer de légender « facon début du XX° siècle », avec l'aide de Mmes MORAIN Danièle et PIERRE Madeleine.

Le batiment du premier plan était la propriété de la famille PONSOT puis d'Henri BLONDEAU qui la loua à l'Eugène CAMUS (Auberge du Camp Romain) puis aux DECITRE, à l'Henri WIRTZ et enfin à Patrick MEUNIER, actuel propriétaire.

Celui du milieu (balcon à trois colonnes) était aux GAUTHEY puis à un nommé POIRIAUD qui le loua au VELARS, puis aux MARTIN qui en devinrent propriétaires avant d'être l'actuelle résidence secondaire de M. WALLERS Phillip.

Celui du fond, également à un moment propriété POIRIAUD, y a abrité les familles Roger CHERRIER, camionneur aux Ets Nicot puis ARJONNA, JIMENEZ et autres avant de devenir la propriété de la famille CLAVIERE. La fameuse roseraie est malheureusement masquée par le « retour » de ce dernier bâtiment.

Le moins que l'on puisse dire est que l'endroit a subi un petit coup de jeune depuis la prise du cliché... mais on s'y reconnait encore!



UNE ECLUSE A CHASSEY LE CAMP...?!

Elle n'aurait jamais dû exister... elle n'apparait plus... Et pourtant nous allons vous raconter la passionnante histoire de l'écluse XXX bis!

Cette histoire elle est entre aperçue dans le dernier numéro de l'excellente revue Mémoire et Histoire du Pays de Chagny dans un non moins bon article sur le Canal du Centre. Nous allons juste la développer à l'aide de nos archives municipales et de témoignages pour la situer localement, sur notre bonne vieille Commune.

Tout commence à la charnière des XVIII° et XIX° siècles lors des travaux du canal du centre, tronçon Chagny/ St Gilles. L'architecte en était le célébrissime Emiland GAUTHEY, gloire locale et régionale à qui l'on doit nombre de bâtiments de cette époque. Mais on peut être réputé et aguerri et faire encore des erreurs... et même de celles que l'on qualifie « de débutant » ! Que l'on en juge, lors de la phase préparatoire à la mise en eau il fut constaté qu'une erreur de 50cm dans les niveaux allait perturber le bon fonctionnement de l'ouvrage... Horreur ! La solution fut une écluse sur numéraire, et donc baptisée XXX bis, au lieu-dit actuel « le Pont de Champagne ». Cette fois-ci c'est un nommé Charles FOREY qui se mit à la tâche, et ce en 1802. L'ouvrage fonctionna jusqu'aux années 1880/90 lors de la mise au gabarit dit Freycinet du Canal du Centre où il fut purement et simplement éliminé du tracé, ne laissant que la maison éclusière.

Mais, n'anticipons pas, il est grand temps en effet d'ouvrir les archives municipales. Outre le cadastre de 1827 qui atteste fièrement et en couleur de son existence, nous allons la traquer au fil des « dénombrements » de la Commune de Chassey, établis tous les cinq ans, c'est-à-dire l'actuel recensement. Tout au moins à travers ceux qui nous sont parvenus...

Le premier état est celui de 1836. Il mentionne clairement dans ce que l'on appelle les écarts, c'est-à-dire les habitations en dehors des hameaux, la fameuse écluse : cette année-là elle est occupée par le nommé ROBERT Etienne, éclusier de son état, 76 ans (!) et « vivant seul ». En 1841 « l'écluse XXX bis » est occupée par le nommé ROBERT Pierre, 36 ans, éclusier, son épouse Marguerite née FRELEROT, 34 ans, éclusière, et leurs trois enfants Louis, Joséphine et Françoise. En 1846 ils y sont toujours mais avec seulement Louis et Françoise. En 1851 le Pierre est seul avec six enfants : Louis 20 ans, journalier, Françoise, 17 ans, sans profession, Joséphine 15 ans, Charles 13 ans, Pierre junior 8 ans et Ernest 5 ans et il en sera de même en 1856, ou seul le fils ainé, Louis, ne sera plus comptabilisé.

Les états de 1861 et 66 de l'écluse XXX bis évoquent désormais le nommé SEGUIN Joseph, éclusier, 48 ans et son épouse Lazarette BOILLOT, 61 ans.

Nouveau changement en 1872, l'éclusier est toujours le nommé SEGUIN Joseph, 60 ans, mais il n'est plus seul... Il vit désormais avec son épouse Antoinette née DUCHAMP, 39 ans, et les enfants de cette dernière, GUILLON Louise 14 ans et Louis 9 ans. En 1876 la famille SEGUIN s'agrandit de la jeune Marie-Louise, 3 ans. Ils resteront éclusiers à la XXX bis jusqu'au recensement de 1891.

Ce dernier marquera une évolution, probablement due au passage au gabarit Freycinnet et à la suppression de l'écluse proprement dite. En effet le titulaire du logement n'a plus le titre d'éclusier, c'est un simple cantonnier du Canal du Centre, le sieur RIDET Claude, 47 ans, qui y vit avec son épouse Marie, née BLANCHARD, 40 ans, et leurs enfants Auguste, 6 ans et Gabrielle, 3 ans.

Fin de l'évolution sur le dénombrement de 1901. Le document n'évoque plus l'écart de l'écluse... Le bâtiment est listé au hameau de Valotte, sous le n°23. Les RIDET y résident toujours : Claude, cantonnier au Canal du Centre, 52 ans, son fils Jules 17 ans, manouvrier, sa fille Augustine 7 ans et une domestique, PETIT Louise, 27 ans.

En 1921, le bâtiment qui n'est plus listé en n°23 mais 24 du hameau de Valotte abrite désormais le sieur DAUBARD Antoine, 60 ans, cantonnier au Canal du Centre, son épouse Louise, 52 ans, ainsi que leurs enfants, soit Francis, 19 ans, tuilier aux Tuileries Bourguignonnes de Chagny, et Françoise, 15 ans. On retrouvera en 1926 les DAUBARD Antoine et Louise, seuls, sans leurs enfants.

En 1931, changement d'occupants : c'est désormais le sieur DUGRATOUX Louis, 32 ans, cantonnier au canal du centre qui occupe le logement avec son épouse Marie née THIBERT, 26 ans et leurs enfants, Rolande, 6 ans et Yvonne, 4 ans. Sur le recensement de 1936 la famille s'est agrandie avec la nommée Jeanne, Roberte DUGRATOUX née en 1934 dans cette bonne vieille Commune de Chassey.

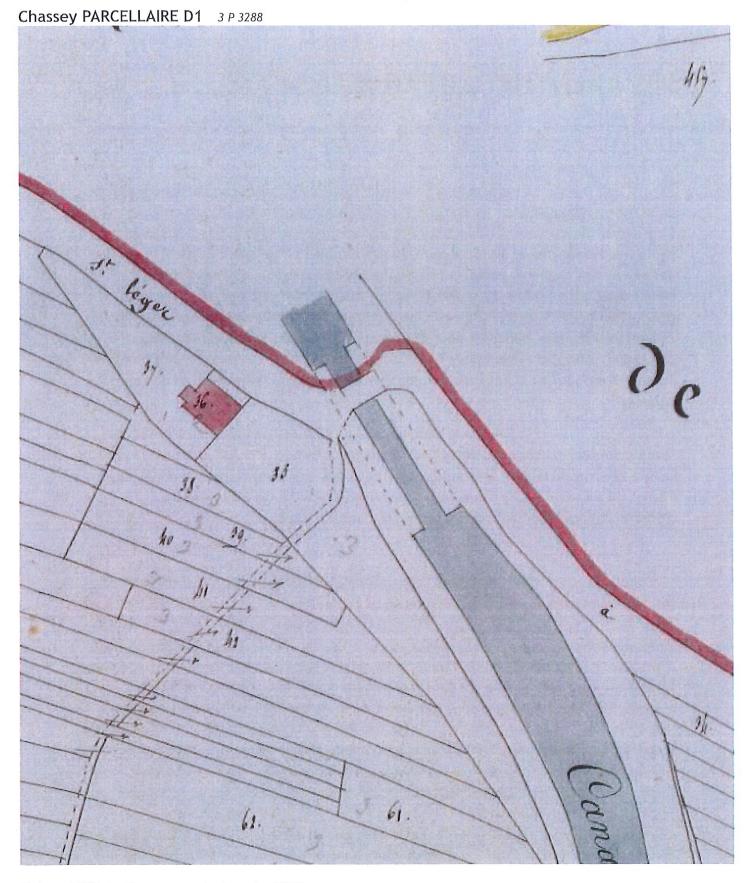
Et la petite famille va occuper longtemps l'ancienne écluse...

Jugez en plutôt : le Louis ne quittera les lieux qu'à sa retraite en ... 1962! Il n'y survivra
malheureusement pas longtemps. Retiré au hameau de Corchanu (dépendances de
l'actuelle maison MARTIEN) il y décèdera en mars 1963, âgé de 64 ans.

Son successeur sera un nommé CHARREAU, toujours cantonnier au Canal du Centre, qui y vivra de 1962 à 1966, dont les trois enfants fréquenteront l'école de Remigny. Il sera le dernier employé du canal et à son départ pour St Bérain la maisonnette sera abandonnée et tombera vite en ruine.

Elle sera vendue par V.N.F. à un nommé Robert NOUILLOT lequel la remettra en état, y vivra quelques temps et la revendra en 1997 à l'actuelle propriétaire, la famille Sandrine et Victor DE JESUS SOUZA. Le courant était passé entre eux, Sandrine étant fille et petite fille de batelier, son grand-père ayant amarré longtemps non loin de la maison éclusière...

Et voilà donc l'histoire de la maisonnette du « Pont de Champagne ». Mais, il est bien dit que, « quand on aime on ne compte pas ». Nous allons donc vous en livrer une suite... tout de suite!



Ecluse XXXbis Chassey cadastre de 1827

© Archives départementales de Saône-et-Loire, droits réservés.

LES AVENTURES DE LA JEANNETTE ...

Dans la courte histoire de l'écluse XXX bis qui précède, nous avons, entre autres, évoqué la famille du Louis DUGRATOUX, cantonnier au Canal du Centre, logé dans la maison éclusière de 1931 (pour nos documents d'étude) à 1962, dans laquelle figure une Jeanne née en 1934. La curiosité nous a poussé à consulter l'état civil, registre des naissances, de ladite année. Et cela donne « le 10 avril 1934, au lieu-dit le Pont de Champagne, est née Jeanne Roberte Françoise DUGRATOUX, fille de Louis Elie DUGRATOUX né le 12 juillet 1899 à Chagny, cantonnier au service des Ponts et Chaussées et de Marie Léontine THIBERT, née le 11 novembre 1905 à Bragny sur Saône, sans profession, son épouse » en marge de l'acte figure la mention « a épousé LIGER Michel René Jean, sergent au 1° Régiment d'Infanterie Coloniale, le 12 avril 1955 à Chassey le Camp ».

Et nous voilà donc sur la piste de la Jeannette, ou de Mme LIGER Jeanne, domiciliée dans la Commune voisine de Saint Gilles... Alors un petit témoignage de la vie à Chassey (et ailleurs!) dans le bon vieux temps, cela ne se refuse pas. Un beau jour de mars votre serviteur a donc poussé la porte de Jeannette. Il y a passé une paire d'heures captivantes et va essayer de vous les faire partager.

C'est en fait en décembre 1925 que le sieur Louis DUGRATOUX emménage au Pont de Champagne en qualité de cantonnier du Canal du Centre, logé « par suggestion de service ». Il était chargé d'entretenir la levée, le halage et le contre halage depuis la sortie de Remigny au lieu-dit « les Tilles » jusqu'à l'écluse XXII à Dennevy... Seul bien sûr, avec comme moyen de déplacement un vélo et une grosse barque dans laquelle il entassait le vouge, deux faux et une masse à casser les cailloux. Une fois la barque chargée, il la tirait « à la bricole », c'est-à-dire avec une corde sur le dos, au long des chemins de halage ou contre halage... toute une époque! Quant aux conditions de vie du couple et de leurs enfants, c'était « du même métal » : pas d'eau, pas d'électricité et emménagement avec une carriole contenant une cuisinière à bois et un matelas... L'eau n'arrivera qu'en 1957 sous la forme d'un puits creusé dans le jardin, au long du canal, par le maçon DOIGNON de Saint Gilles. Auparavant il fallait se rendre du Pont de Champagne à la source en Peurraine pour en trouver... L'électricité quant à elle n'y parvint qu'en 1946 sous forme d'une ligne descendant du Plain Mont et dont les poteaux furent installés... par des prisonniers de guerre allemands! Auparavant on s'éclairait avec des lampes à pétrole ou carbure *. (l'eau, dite courante sera installée dans la Commune entre 1960 et 65, l'électricité l'avait été dès 1935, NDLR). De sa petite enfance la Jeannette se souvient d'une vie simple et de « l'école libre de Santenay ». Vient le deuxième conflit mondial avec occupation, restrictions et un terrible drame qui la marquera à jamais.

Le 17 aout 1944, à 10h30 environ, elle est seule à la maison avec sa mère Marie et sa sœur ainée Rolande. Soudain le bruit d'un convoi sur la route toute proche alors, un freinage, des hurlements de douleur. De la fenêtre elle a alors cette vision d'un homme que l'on culbute dans le fossé, que l'on roue de coups de crosses et que l'on achève d'un coup de pistolet avant de repartir. Le résistant Henri PRETET vient de mourir. Juste après, un nommé LEQUIN qui venait de Santenay par le petit chemin derrière le pont vient s'enquérir du sort des occupantes de la maison, puis se rend au fossé ou il ne peut que constater qu'il n'y a plus rien à faire. Il prévient donc le Maire de Chassey, Robert MARINOT, qui vient avec un tombereau enlever le corps et le déposer provisoirement dans la cabane de vigne de la famille Riboux, en face de la fontaine en Peurraine. Le Maire de St Gilles, dont la victime était originaire, un nommé PETITJEAN, viendra l'y récupérer avec un camion. De retour à la maison le Louis LIGER décide d'évacuer sa famille. La mère et les enfants seront donc logés chez le cantonnier de Chassey jusqu'à la libération, en bas de Valotte (actuel caveau MILAN). Sacré souvenir pour une gamine d'à peine dix ans...

L'après-guerre passe et la Jeannette grandit... Dès l'âge de 14 ans elle travaillera à la tricoterie PIERANY de Chagny. Elle y est encore en 1955, elle a alors 21 ans, quant elle rencontre un beau militaire, de retour d'Indochine, le sergent LIGER Michel du 1° Régiment d'Infanterie Coloniale. Il se marieront le 12 avril à la Mairie de Chassey. La vie campagnarde et tranquille va s'en trouver bousculée. L'homme est en effet muté à Satory et c'est le départ pour Paris, chez les beaux-parents, une famille de militaire, au 18 rue Jacques Cablé dans le XVIII° arrondissement. Elle devait être embauchée par Mme SORET, de la maison PIERANY, dans leur magasin du Faubourg St Honoré mais son employeur sera finalement les Parfums GUERLAIN, avenue des Champs Elysée, dans leurs ateliers... de Bacon les Bruyères! Mais l'intermède sera court: après un défilé du 14 juillet, auquel la Jeannette ne pourra même pas assister, le sergent part pour l'Algérie en Aout et la jeune femme retourne au Pont de Champagne. Elle accouchera de Sylvie, sa première fille le 20 février 1956. Et c'est encore une aventure... Il y a cet hivers-là 25 cm de verglas sur la route devant le Pont de Champagne. Le père n'a que son vélo et pas de ligne téléphonique directe. C'est donc par la liaison inter écluse que, grâce à ses collègues, il parvient à joindre un taxi. Et ce sera finalement « la mère GOURAT » la poissonnière de Chagny, qui viendra la chercher avec sa camionnette de livraison pour la déposer à la Maternité de Chagny. La Jeannette se souvient encore fort bien de l'établissement : une grande salle à six lits, avec un chauffage défaillant mais la présence rassurante d'une nommée Thérèse FOREY de Corchanu comme soignante. En 1957 le sergent LIGER revient d'Algérie et le couple va se loger à Valotte dans la petite maison bordant la rue des Puits, devant celle des MOINE (maintenant le potier FRESNAIS). Cela ne durera pas! Au bout de quatre mois l'homme est muté « au chiffre » à Bangui, Centre Afrique. Notre Jeannette le rejoint par avion depuis Orly, via Rome et Fort-Lami avec Sylvie, deux ans. Ils y resteront jusqu'en mai 1960 et reviendront à Valotte (dont ils avaient soigneusement payé le loyer) avec leur deuxième enfant, Erika, née à Bangui le 27 janvier 1959.

Mais en octobre, nouvelle affectation en République Fédérale d'Allemagne, plus exactement à Offenburg. La petite famille y vivra à l'aise dans un splendide appartement de trois pièces, cuisine, salle d'eau, richement meublé. Mais cela ne durera pas non plus... Menacé d'un retour en Algérie le sergent LIGER ne renouvelle pas son contrat et quitte l'armée au bout de dix ans et demi de service. Ce sera encore une fois le retour à Valotte ou le Michel travaillera six mois aux livraisons à la maison NICOT.

C'est ensuite une sorte de retour aux sources : Michel est embauché au Canal du Centre comme cantonnier d'abord puis comme éclusier à la N° 19 après St Léger, ce qui leur fait quitter le logement de Valotte. Le troisième enfant, Wulfran naitra le 11 novembre 1962 à Chagny. L'année suivante le couple se déplace à l'écluse n°23 de Saint Gilles. Ils y resteront jusqu'en 1987 ou le Michel prendra sa retraite. Cette écluse restera dans le souvenir de la Jeannette comme un poste compliqué avec la gestion de vannages manuels entre le canal et la Dheune et vice versa. Elle dut souvent « mettre à la main à la pâte ». Elle se souvient d'une nuit d'orage et d'inondation ou elle dut tenir seule un vannage pendant que son homme était occupé ailleurs.

Depuis 1987 la Jeannette demeure en bordure de la D974, au 3 rue de Chagny à Saint Gilles... face au canal! Mais elle reste fidèle à Chassey. Elle n'a jamais raté une fête du 14 juillet et se déplace régulièrement aux cérémonies pour Henri PRETET.

Une chasséenne de cœur en quelque sorte...

Si votre Maire a passé une fin d'après-midi à l'écouter, il espère surtout vous avoir intéressé à une histoire, somme toute récente, mais bien intéressante. Et qui remet surtout les pendules à l'heure... la poissonnière pour aller accoucher, la barque tirée au long du canal, qui supporterait cela maintenant ? Et, en plus du côté chasséen que dire du parfum d'aventure : Bangui, la R.F.A., les années soixante...

(*) Cette histoire de la Jeannette étant déjà une suite de « l'étude » sur l'écluse XXXbis, nous allons maintenant vous offrir une « suite de suite », une manière de rester dans le peu connu d'un passé récent...

LES LAMPES AU CARBURE DE LA JEANNETTE...

Intermédiaire entre la lampe à pétrole et l'ampoule à incandescence des débuts de l'électricité, elle utilise le carbure de calcium. Ce produit, dont la formule chimique est CaC2, est réalisé en chauffant dans des fours un mélange de coke et de chaux. Sorti sous forme de gros cristaux puis broyé en poudre jaunâtre il a la particularité de produire un gaz volatile et inflammable, l'acétylène, une fois mis en contact d'eau. Pour 1kg de carbure de calcium additionné de 562,5 grammes d'eau ont obtient alors 350l d'acétylène... Pour l'éclairage l'astuce consiste à doser un goutte à goutte précis d'eau pour obtenir un débit continu. Ces engins étaient relativement capricieux et la marge entre la panne et l'explosion plutôt mince.

Le constructeur emblématique d'éclairage au carbure fut un nommé Louis BLERIOT. Oui, l'homme de la traversée de la Manche en 1909. Dès 1897 il avait usine et magasins à Paris puis à Londres et s'était spécialisé dans les éclairages d'automobiles ou domestiques, ainsi que des générateurs qui allaient avec, (jusqu'à un modèle pour immeuble de trois étages !). Il s'agissait des « Phare BLERIOT, 14-16 rue DURET à PARIS, tel. Passy 50-39 ». Après en avoir bien profité (60.000Frs or de bénéfices annuels en 1909) et être passé à l'aviation il revendit cette entreprise à la maison DUCELIER, toujours équipementier automobile, en 1926, date à laquelle l'électricité commençait à reléguer le carbure au rang d'antiquité. Sauf à la campagne ou le système perdurera pour l'éclairage domestique jusque dans les années cinquante.

Signalons, « pour le fun », un usage détourné du produit… le braconnage aquatique! Il suffisait de prendre une bonne vieille canette de bière en verre, du modèle à bouchon en céramique blanche avec joint en caoutchouc orange et fermeture fil de fer. Après avoir placé le carbure au fond et rempli les trois-quarts du reste de sable pour obtenir un effet retardant, il n'y avait plus qu'à se pencher au long de la barque, à remplir d'eau, fermer et laisser couler… En vase clos le dégagement brutal d'acétylène provoquait une explosion suffisante pour faire remonter les poissons étourdis dans une grosse bulle à la surface… Simple mais pas toujours sans risques!

De nos jours le carbure de calcium ne se trouve plus en vente dans les drogueries mais seulement sur internet. Ses utilisateurs sont devenus anecdotiques. On ne s'en sert plus qu'en spéléologie et pour... des pièges à taupes. Preuve qu'éclairage et explosion ne sont toujours pas très éloignés avec ce produit!

Et voilà, un peu de nostalgie autours de la vie courante de nos anciens, pas toujours simple et tranquille d'y voir clair à cette époque! Alors, quand de nos jours certains se plaignent d'une petite chute de tension du courant électrique...

SOURCES : « L'envol du XX° siècle par Louis BLERIOT », aux éditions Larivieres, et la petite fée internet évidemment...

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

Le 11 février 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : JL DOREAU CH RIGOULOT CH MARTIN D MARCANTONI T MORETEAUX G PIERRE G

JONNIER

Pouvoirs: P MARLOT donne pouvoir à CH RIGOULOT et D MALFONDET à T MORETEAUX

<u>Absents</u>: S POULET et MN ROSEROT <u>Secrétaire de séance</u>: CH RIGOULOT.

1/ CONVENTION SOCIALE ENTRE LE GRAND CHALON ET L'ASSOCIATION LE PONT

Ladite convention permettra aux Communes membres adhérentes de saisir directement l'association Le Pont pour des cas éventuels de précarisation ou de désocialisation. Le Conseil autorise le Maire à participer à cette convention et à la signer. **UNANIMITE.**

2/ CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Après explications du Maire, le Conseil n'accepte que la mission facultative concernant le service de médecine préventive. **UNANIMITE.**

3/ CONVENTION SPA

Le renouvellement annuel nous est proposé pour la même somme de 1 euro par habitant pour l'accueil et la récupération des animaux errants, maltraités, accidentés ou privés de maîtres.

UNANIMITE

4/ PRIMES EMPLOYES MUNICIPAUX

Le Maire propose d'accorder une prime de 850 euros à Me N. Marlot et à Mr J-F Cholet.

Conformément à la loi sur les prises illégales d'intérêt concernant les conjoints et compagnons, une adjointe n'a pas participé au vote et la procuration d'un conseiller a été neutralisé.

Le Conseil accepte ces primes à l'UNANIMITE.

Le Maire ajoute que le bon d'achat de 100 euros normalement attribué aux employés municipaux à l'occasion des vœux annuels supprimés cette année leur sera remis séparément.

5/ HORAIRES FEMME DE MENAGE

Le Maire informe le Conseil de ce que Me Granjean Cristine de la Couhée a fait valoir ses droits à la retraite. Elle est remplacée par Me Gutrin Carine de Valotte. Le Maire sollicite du Conseil l'extension de 1 à 2 du nombre d'heures hebdomadaires effectuées. **UNANIMITE**

6/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes 2020 sont communiqués au Conseil :

Fonctionnement: excédent à fin 2019: 41.425,13 €

Dépenses 2020 : 21.1231,33 €

Recettes 2020 : 22.9089,66 € soit excédent à fin 2020 : 59.283,46 €

Investissement: excédent à fin 2019: 20.422,53 €

Dépenses 2020 : 14.1309,81 €

Recettes 2020 : 11.2986,05 € soit un déficit de 7.901,23 €

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'UNANIMITE.

Le montant affecté au 1068 sera de 7.901,23 € + le montant des restes à réaliser reportés 21.786,53

€ soit 29.687,76 €

Le montant inscrit au 002 pour le budget 2021 sera de 29595.70 €, accepté à l'UNANIMITE

7/ DISCUSSION PRE BUDGETAIRE

Le budget est en cours d'élaboration, la Commission finances se réunira fin février pour un vote en mars. En attendant deux dossiers sont soumis au Conseil :

- Un devis de 6.733 € TTC a été établi par un maçon chagnotin pour une dalle dans le hangar.
 Le chantier pourrait être réalisé de suite. Il est proposé de le faire dans le cadre des « restes à réaliser » avant le vote du budget. UNANIMITE.
- Un devis de 3.960 € TTC a été établi pour un chasse neige et un de 1.107,60 € TTC pour une fourche transpalettes de marque Desvoys livrables rapidement avec facturation après le 1^{er} avril, soit après le vote du budget 2021. Après en avoir discuté, le Conseil approuve à l'UNANIMITE.

8/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- Le Maire informe le Conseil de ce que le requérant qui avait contesté la légalité d'un arrêté de refus de permis de construire en zone ZNC de la carte communale a été débouté par le Tribunal Administratif de Dijon.
- Me Christine Martin fait le compte rendu d'une réunion entre la commune, le Grand Chalon et une entreprise pour la réfection du pluvial busé au niveau du lavoir du Bourg. Sous réserve de l'accord financier du Grand Chalon, le chantier pourrait débuter en mars avec une circulation alternée à cet endroit.
- Mr Guillaume Pierre rend compte de ses premières réflexions sur l'aménagement du cimetière au vu du retrait progressif de l'usage de désherbant. Il est décidé de procéder par divers essais ainsi qu'à un aménagement d'un massif floral en partie basse. Une réserve sera inscrite au budget
- Mr Dominique Marcantoni rend compte de ses premiers contacts avec trois entreprises pour le projet de climatisation réversible de la Mairie. Dès que ce projet sera précisé il sera procédé aux recherches de subventions puis une réalisation sur 2022.
- Le Maire explique les grandes lignes du Règlement Local de Publicité Intercommunal qui sera déposé en Mairie à la disposition du public pendant le printemps 2021.
- Me Christine Martin détaille les deux devis demandés pour la réfection de la voirie entre Valotte et La Couhée. Le moins disant s'établit à 9.975 € TTC.
- Me Christine Martin évoque ensuite un plan de circulation pour soulager le hameau de Valotte et la voirie communale menant de là à la Couhée, le Conseil émet quelques recommandations qui vont être intégrées.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- L'enquête pour la fibre optique sur la Commune devra être terminée en septembre 2021
- Le Grand Chalon prendra en compte 50 % des frais de transport scolaire des primaires et maternelles soit un montant de 1.341 €.
- Le Conseil refuse de subventionner France Adot, Cifa Lameloise, PEP 71, l'école de musique de Demigny et l'association le Cada de Digoin.
- Le Conseil accorde une subvention de 200 € à l'association Plaquemine de Chassey le Camp.
- Le Maire informe le Conseil de ce qu'il a signé la pétition de la Ville de Chagny pour l'ouverture d'un centre de vaccination Covid 19 en cette ville.

Questions des conseillers : T Moreteaux sur le statut d'un chemin de randonnée à Nantoux, qui sera examiné.

Fin de séance à 21h30

Le Maire de Chassey le Camp

Jean Louis DOREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

L'an 2021, le 8 avril, à 19h30, le conseil municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

<u>Etaient présents</u> : JL DOREAU MARTIN C MARLOT P MARCANTONI D PIERRE G JONNIER G MORETEAUX T POULET ST

Pouvoirs: C RIGOULOT donne pouvoir à JL DOREAU et D MALFONDET à T MORETEAUX

Absente: ROSEROT MN

Secrétaire de séance : MARTIN C

A l'ouverture du conseil, le Maire rappelle les conditions édictées par la loi n°2020-1379 du 14.11.2020 sur la situation sanitaire : quorum réduit au tiers des conseillers, lesquels peuvent avoir chacun deux pouvoirs et pas de public présent en salle.

1/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2020 voté lors de la dernière séance. Il présentait un excédent de fonctionnement de 59.283,46 € et un déficit d'investissement de 7.901,23 €. Le conseil municipal vote à <u>l'unanimité</u> le compte de gestion du comptable de la trésorerie de Chagny identique au compte administratif de la commune.

2/ BUDGET 2021

Le budget 2021 est présenté au conseil. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : Section de fonctionnement : 209.758,23 € et section d'investissement : 68.741,23 € Fonctionnement, une somme de 20.089 € est affectée à la voirie, 3.500 € aux frais d'actes notariés, 1.000 € à la subvention du C.C.A.S. et 1.000€ au C.I.A.C.C. (salaire étudiant juil. Aout). Investissement, sont inscrits 6.300 € pour achats de terrains, 4.000 € pour signalétique du site et panneaux de signalisation, 6.000 € pour matériel : lame déneigement, transpalette, compresseur etc..., 10.500 € pour travaux au hangar (dalle et pluvial), 1.800 € pour la finalisation du site internet communal, 2.650 € pour le pluvial Valotte et 1.500 € pour le CCIAC (vitrine) ainsi que 2.000€ d'imprévus. Après délibération, le budget 2021 est voté à <u>l'unanimité</u>.

3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu ce qui précède, le conseil municipal décide à <u>l'unanimité</u> de fixer les taux des taxes locales à l'identique de l'année précédente.

Cependant, cette année, le conseil ne vote pas de taux pour la taxe d'habitation. Seuls sont votés le taux de taxe foncière pour le bâti et pour le non bâti. Il est expliqué, qu'en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, est effectué le transfert du taux départemental du foncier bâti (20.08 %) à celui de la commune, le portant ainsi à 33.11 %. Celui du foncier non bâti est de 17.74 %.

4/ SIVU DES COLIBRIS

Il est donné lecture de la convention pour l'année scolaire 2020-2021. On note une augmentation des frais de scolarité de 600 à 750 € et le Maire signale que ceux-ci sont beaucoup plus importants pour d'autres communes du même SIVU.

La convention concernant une prestation déjà remplie à 80 %, le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à la signer mais lui demande de faire un courrier souhaitant une notification plus précoce et s'inquiétant de l'augmentation annuelle.

5/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- Dominique Marcantoni explique le résultat de l'appel aux entreprises pour devis du projet pompe à chaleur mairie. Le moins disant est à 23.290 € HT. Les demandes de subventions vont être recherchées sur 2021 pour une inscription / réalisation en 2022. Les trois entreprises consultées seront informées par courrier du Maire.
- Christine Martin revient sur le plan de circulation présenté au précédent conseil. La seule modification par rapport à l'initial sera l'ajout d'un stationnement interdit sur un côté du hameau de la Couhée pour y fluidifier le trafic. Les panneaux nécessaires seront commandés et posés et les arrêtés pris par le Maire.
- Le Maire rend compte du chantier de pluvial exécuté au Bourg par la société EHTP pour le compte du Grand Chalon. Il est terminé et une réserve à été faite dans le busage permettant de remettre éventuellement le lavoir en eau.
- Le Maire précise que les deux actes notariés en cours seront signés fin avril début mai.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Le conseil refuse l'adhésion communale au FSL et ne subventionnera pas la Croix Rouge Française ni AFM Téléthon.

7/ QUESTION DES CONSEILLERS

- Le problème de nuisance randonneurs au hameau de Nantoux soulevé par Mr Thierry MORETEAUX au dernier conseil a été solutionné.
- Patrick MARLOT évoque les nuisances sonores d'un déclenchement intempestif et répété d'une alarme aux Ets BVS. Le Maire fera le nécessaire auprès de l'entreprise.

Séance levée à 20h35

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean Louis DOREAU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

L'an 2021, le 20 mai, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : JL DOREAU, CH MARTIN, CH RIGOULOT, D MARCANTONI, P MARLOT, G JONNIER,

S POULET, T MORETEAUX, MN ROSEROT, G PIERRE,

Pouvoir: D MALFONDET donne pouvoir à T MORETEAUX,

Secrétaire de séance : CH MARTIN,

Avant l'ouverture de la séance le Maire rappelle les conditions de tenue de cette réunion dues à la crise sanitaire, et notamment le quorum ramené à un tiers des participants.

1/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Concernant l'imputation budgétaire du reliquat de la facture du site internet et à la demande de la perception, les 1.800 € seront affectés au compte 2051 au lieu du 2188. UNANIMITE

2/ SUBVENTION CCAS

Lors de l'établissement du budget 2021, une somme de 1.000 € avait été affectée au CCAS. Le conseil municipal prend donc la délibération correspondante et décide de verser 1.000 euros au CCAS. UNANIMITE.

3/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal: le Maire présente la cartographie de la Commune telle que modifiée à la suite d'une réunion des services du Grand Chalon devant les conseillers. Ce « document de travail » concerne le zonage et les dispositifs réglementaires y afférant. Il n'attire aucune remarque particulière. Le Maire rappelle que le processus passera, courant 2021/2022, par une enquête publique en Mairie, avec les documents définitifs, pour recueillir les remarques des habitants qui seront examinées par la suite. Le P.L.U.I. devrait être voté courant 2022.
- Plan de circulation : Mme Martin présente au conseil la version définitive. La rue du château sera mise en sens interdit à la jonction avec l'ancienne voie des carrières qu'il faudra donc emprunter avec la D109 pour revenir au choix à Valotte par la rue de la croix du Pontoux, et à la Couhée, Le Bourg et Bercully par les D 109 et 409. La rue des Prés sera mise en sens unique du bout de la rue du Pigeonnier vers la D109. Un sens interdit sera implanté au bout de la rue du Pigeonnier pour interdire l'accès à la Couhée. A l'intérieur de l'aggloméré de ce hameau, la circulation pourra se faire en double sens et un stationnement interdit sera instauré sur le côté droit en descendant de façon à fluidifier le trafic. Concernant la rue du Château, un arrêté de dérogation exceptionnelle pourra être pris pour des véhicules de grande longueur accédant à une entreprise viticole s'y trouvant. Le Maire lit ensuite deux courriers et leurs réponses ou commentaires. L'ensemble du Conseil s'exprime alors, M. Guillaume PIERRE tenant à faire remarquer que les agriculteurs/viticulteurs dégageaient leur responsabilité sur l'avenir des murs de soutènement dans la zone de sens unique entre la Couhée et Valotte. Le Maire va prendre les arrêtés et faire procéder à l'implantation par l'employé municipal dès réception des panneaux et après le vide maisons des 5 et 6 juin. Ce plan devrait permettre de ralentir la dégradation des murs de soutènement aux endroits où il permet d'éviter les croisements, la réparation de ces derniers entrainant des frais importants.

- Achat des parcelles E2 et E4 à Corchanu: Le Maire annonce qu'il a signé l'acte avec la SAFER et que la commune est désormais propriétaire à condition d'aider à sa reconversion environnementale par l'implantation d'un verger conservatoire subventionné par la Région. L'Association des Maires de France a été consultée sur les conditions à respecter et une première démarche amiable sera effectuée auprès des utilisateurs illégaux.
- Coupe de bois d'œuvre à Nantoux : l'ONF repasse la vente le 9 juin 2021 et demande si la Commune désire un prix de réserve. Après différents contacts, le Maire propose de fixer un prix plancher à 4000 € pour les 40 m3 de bois d'œuvre concernés. Le Conseil l'autorise à répondre en ce sens à l'ONF.
- <u>Site internet communal</u>: l'adjoint Christine Rigoulot explique au Conseil la mise en œuvre de ce site consultable sur « chasseylecamp.com ». Tous les professionnels qui désireraient désormais y figurer et ceux qui y étant déjà voudraient modifier leur annonce peuvent prendre contact avec le Maire.

<u>4/ PERMIS DE CONSTRUIRE</u>: Le Maire soumet au Conseil le dossier déposé par MR FRANCOIS Christophe, en haut du hameau de la Couhée. Pas de remarque particulière.

<u>5/ PREPARATION DES ELECTIONS</u>: Le Conseil établit les permanences pour les deux tours des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin avec ses membres et des volontaires extérieurs.

6/ QUESTIONS DIVERSES:

- Christine Rigoulot fait un compte rendu détaillé de la dernière réunion du SIRTOM, sur son budget et sur le fonctionnement de la taxe des ordures ménagères.
- Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail d'un viticulteur extérieur proposant un échange à la Commune entre 2 parcelles de friche dans les Grands Peteurs contre une parcelle équivalente en AOC. Il lui sera répondu que le Commune ne possède pas de terrains disponibles correspondant à sa demande.
- Une demande de subvention de l'association « Solidarité Sinistres » est refusée par le Conseil.
- Aucune question particulière n'est posée par les conseillers.

Séance levée à 21h00

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean Louis DOREAU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021

Le huit juillet 2021, à 19h30, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

<u>Etaient présents</u> : J-L DOREAU, C. MARTIN, C. RIGOULOT, D. MARCANTONI, T. MORETEAUX, G. PIERRE, M-N ROSEROT.

Pouvoirs: D. MALFONDET à T. MORETEAUX et P. MARLOT à C. RIGOULOT.

Absents: G. JONNIER et S. POULET.

Secrétaire de séance : C. RIGOULOT.

1/ CONVENTION GRAND CHALON

Le Maire soumet au Conseil la nouvelle convention de la Communauté d'Agglomération concernant le remplacement ponctuel des secrétaires de Mairie. Il est désormais ouvert aux Communes de toutes tailles et coutera toujours 20 € TTC de l'heure en cas d'usage. **UNANIMITE**

2/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- 1/ <u>Tempête de Nantoux</u> : un rappel de l'évènement est fait. Le Maire et les conseillers présents félicitent Thierry Moreteaux et les habitants du hameau pour la gestion qui en a été faite. Le Maire revient sur la définition de l'état de catastrophe naturelle qui en exclut cette affaire.
- 2/ <u>Raidillon de Melonde</u>: deux accidents matériels s'étant récemment produits dans le chemin communal menant du lavoir de Melonde à la D109, deux panneaux signalant « accotements dangereux » y seront implantés.
- 3/ <u>Vente de bois d'œuvre</u> : la vente aux enchères des lots de bois d'œuvre de Nantoux qui s'est tenue le 9 juin n'a vu qu'une enchère à 2.500 € face au prix de réserve fixé à 4.500 € par la Commune. L'ONF ayant demandé si nous serions prêts à baisser le prix de réserve, le Conseil le fixe à 3.500 € pour une éventuelle transaction à l'amiable.
- 4/ <u>Abribus le Bourg</u>: le Maire rend compte de la réunion tenue lundi 5 en Mairie et sur place entre lui, la 1^{ère} adjointe et un représentant du service transport du Grand Chalon. A l'issue le projet est définitivement ébauché: busage du ruisseau des Marinots, construction d'une voie de décélération utilisable dans les deux sens et comme accès au champ voisin, pose d'un abribus. Il sera entièrement pris en compte par la Communauté d'Agglomération. La Commune se chargera de la seule sécurisation du bas- côté de la D409 du carrefour à la maison Bidalot sous l'égide de la DRI.
- 5/ <u>Réunion SYDESL</u>: Ce syndicat a procédé aux relevés des besoins des communes en matière d'enfouissement environnemental. Après Corchanu, Valotte, le Bourg et Nantoux, c'est le hameau de Bercully qui a été choisi avec une date de réalisation évoquée pour 2025.

6/ Gestion du cimetière: Le Maire apporte les explications à l'état de celui-ci ces derniers temps: passage tardif du certificat phyto sanitaire par l'employé communal, ses congés imprévus, le gros travail qu'il a dû effectuer lui-même dans l'aménagement du hangar après la pose de la dalle béton. La situation devant rapidement revenir à la normale, le Conseil réfléchit à l'évolution programmée par la diminution légale des produits de traitement. Pour l'instant, les projets d'enherbement proposés paraissent difficiles d'entretien et peu compatibles avec l'intervention des entreprises au vu de la configuration du terrain. Un suivi traditionnel sera, pour l'instant, privilégié en fonction de l'évolution législative.

Le Maire profite de l'intervention pour suggérer une sorte de bénévolat pour un entretien d'hiver des anciennes concessions perpétuelles délaissées. Un article y sera également consacré dans le prochain Bulletin Municipal.

<u>3/ PERMIS DE CONSTRUIRE</u>: un précédent permis a été retiré par son demandeur et remplacé par un deuxième pour une simple véranda. Le Conseil examine le dossier et l'approuve.

<u>4/ QUESTIONS DIVERSES</u>: le Maire lit un courrier de l'ANACR de Chagny/Chalon concernant la mise en vente d'une brochure sur le Colonel Moréteaux. Elle sera disponible à la librairie « A livre ouvert » de Chagny pour 15 € et fera également l'objet d'une présentation dans le prochain bulletin municipal.

5/ QUESTIONS DES CONSEILLERS:

- Dominique Marcantoni rend compte de ses dernières visites du site et des sommes recueillies
- Guillaume Pierre fait de même pour le vide maison et annonce un don au CCAS. Il présente le spectacle de Sébastien Foutoyet à Valotte en soirée du 27.07.

Fin de séance à 20h30.

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean Louis DOREAU.

Collectes des déchets

CHASSEY-LE-CAMP

calendrier

Collecte Tri sélectif

Collecte Ordures ménagères

Jours fériés

JANVIER

	L	IVI	IVI	3	V	5	D
					1	2	3
-	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

	L	IVI	IVI	J	٧	s	D
	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28

MARS

L	M	M	J	٧	s	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

L	M	M	J	٧	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

	L	M	IVI	J	V	S	D
						1	2
-	3	4	5	6	7	8	9
-	10	11	12	13	14	15	16
-	17	18	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28	29	30
Name and Address of the Owner, where	31						

JUIN

	L	M	M	J	٧	S	D
		1	2	3	4	5	6
The same of the same of	7	8	9	10	11	12	13
-	14	15	16	17	18	19	20
-	21	22	23	24	25	26	27
-	28	29	30				

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

L	M	IVI	J	٧	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	s	D
			1	2	3	4	5
-	6	7	8	9	10	11	12
-	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30			

OCTOBRE

L	M	M	J	٧	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

L		M	M	J	٧	s	D
1		2	3	4	5	6	7
8		9	10	11	12	13	14
1!	5	16	17	18	19	20	21
22	2	23	24	25	26	27	28
29	9	30					

DÉCEMBRE

L	M	M	J	٧	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les emballages non destinés au tri sélectif et les déchets ménagers.

- Petits emballages en plastique ou en polystyrène, suremballages, sacs et films en plastique
- Papiers salis ou gras, articles d'hygiène, couches-culottes
- Vaisselle, miroirs



SÉLECTIF





logement collectif

- ▶ Bouteilles et flacons en plastique
- ▶ Emballages cartonnettes et briques alimentaires
- ▶ Emballages métalliques



Restes alimentaires

Pour des conseils sur le compostage ou pour recevoir votre composteur, contactez notre maitre composteur au 06 25 04 71 46.



Textiles

fermés

en sacs de 50 L





Bocaux

Bouteilles





Journaux

Magazines

Papiers

Penser à munir votre bac de la puce électronique

Faites des économies

en ne sortant votre

plein. Avec la Taxe

d'Enlèvement des

Ordures Ménagères

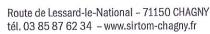
Incitative, seuls les

bacs levés seront comptabilisés.

bac que lorsqu'il est

sans quoi il ne sera nas ramassé.





















Horaires déchèteries

Horaires d'hiver

Du 01 octobre au 31 mars

Horaires d'été

Du 1er avril au 30 septembre

CHAGNY

LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI VENDREDI / SAMEDI:

9h30 à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI VENDREDI / SAMEDI:

8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

SAINT LÉGER **SUR DHEUNE**

LUNDI: 13h30 à 17h

MARDI / MERCREDI / VENDREDI SAMEDI: 9h30 à 12h et 13h30 à 17h LUNDI: 13h30 à 18h

MARDI / MERCREDI / VENDREDI SAMEDI: 8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

CHASSAGNE MONTRACHET LUNDI: 13h30 à 17h

MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI SAMEDI: 9h30 à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI: 13h30 à 18h

MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI SAMEDI: 8h30 à 12h15 et 13h30 à 18h

EPINAC

LUNDI: 13h30 à 17h

MERCREDI / JEUDI / SAMEDI:

9h à 12h et 13h30 à 17h

LUNDI: 13h30 à 18h MERCREDI / JEUDI:

9h à 12h15 et 13h30 à 18h SAMEDI: 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h

PONTOUX

LUNDI / MERCREDI: 13h30 à 17h SAMEDI: 9h à 12h30 et 13h30 à 17h LUNDI: 13h30 à 18h

MERCREDI: 9h à 12h et 13h30 à 18h SAMEDI: 9h à 12h30 et 13h30 à 18h

















DÉCHETS



CARTOUCHES **ENCRES**

CAPSULES CAFÉ









VERTS



GROS ÉLÉCTROMÉNAGER



ÉCRANS



PETITS APAREILS



HUILES DE VIDANGE ET DE FRITURE



SOLVANTS **DILUANTS**



PILES ET **ACCUMULATEURS**



LAMPES



GRAVATS **INERTES**



TEXTILES



PAPIERS CARTONS



TOUT VENANT



BOIS



DÉCHETS DANGERFUX DES MÉNAGES



N'oubliez pas de vous munir de votre pass déchèteries. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez-nous au 03 85 87 62 34.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et ferment une heure plus tôt le 24 décembre et le 31 décembre. La récupération d'objets directement dans les bennes est strictement interdite.



